

ARVAL SERVICE LEASE

Société anonyme

1, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

ARVAL SERVICE LEASE

Société anonyme

1, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale des actionnaires

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Arval Service Lease S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque sur l'évaluation de la valeur résiduelle des véhicules donnés en location

(se référer aux notes 1.a, 1.c, 2.e, 2.f, 2.l, 3.a, 3.c, 4.a et 5.c de l'annexe aux comptes consolidés)

| Risque Identifié | Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque |
|--|---|
| <p>La flotte de location représente près de 75 % du total bilan du groupe Arval au 31 décembre 2022 avec une valeur nette de 27,7 Mds €.</p> <p>Les valeurs résiduelles des véhicules composant la flotte du groupe sont définies au début des contrats de location. A chaque date de clôture, elles sont revues afin d'obtenir une estimation proche de la valeur de revente estimée du véhicule. Les modalités de détermination de ces valeurs résiduelles sont communes à toutes les entités du Groupe. Ces estimations reposent sur un modèle statistique fondé sur les données historiques de ventes de véhicules d'occasion tout en tenant compte des contextes propres aux différentes zones géographiques.</p> <p>Dans l'environnement toujours marqué par une incertitude importante liée au contexte macro-économique et une chaîne d'approvisionnement des véhicules neufs toujours perturbée, ARVAL SERVICE LEASE a observé une augmentation des valeurs de revente ainsi qu'une volonté de ses clients de prolonger la durée de leur contrat de location. De la même manière, le marché de l'automobile se transforme petit à petit vers une électrification des véhicules poussée par des changements de réglementations sur les anciennes motorisations. Ces changements ont conduit la direction à procéder à des ajustements d'estimation destinés à conserver la cohérence des données reprises dans les modèles.</p> <p>La valeur résiduelle estimée lors du processus de réévaluation de la flotte peut être différente de la valeur résiduelle initiale, ceci pouvant conduire à un ajustement de l'amortissement des véhicules sur la durée résiduelle du contrat.</p> <p>Nous avons considéré que la réévaluation des valeurs résiduelles est un point clé de l'audit du fait qu'elle repose sur l'estimation des valeurs de revente des véhicules inscrits au bilan, qu'elle est fondée sur un modèle statistique et qu'elle intègre des hypothèses fondées sur le jugement du management d'ARVAL SERVICE LEASE.</p> | <p>Nous avons pris connaissance du processus de réévaluation des valeurs résiduelles mis en place par le groupe et avons concentré nos travaux sur les flottes du groupe les plus significatives, les plus contributives aux ajustements d'amortissements et donc les plus impactées par l'évolution des risques en lien avec le contexte macro-économique et le marché de l'automobile.</p> <p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne d'ARVAL SERVICE LEASE qui encadre les estimations contribuant à la détermination des valeurs résiduelles et en particulier son adaptation au contexte évolutif. Nous avons revu le dispositif qui a conduit à ajuster les modèles en fonction des évolutions de marché. Sur un échantillon de la flotte, nous avons revu les contrôles portant sur la réévaluation des valeurs résiduelles tout en intégrant les nouvelles hypothèses et paramètres ayant servi de base au modèle.</p> <p>Avec l'aide de nos experts, nous avons examiné la pertinence du modèle statistique mis en place ainsi que des principaux paramètres. Nos travaux ont également consisté par échantillonnage à :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Reperformer la cohérence des données issues des modèles de réévaluation au travers d'une approche d'analyse de données ;▪ Comparer la correspondance entre les informations comptables et celles issues du système de gestion de la flotte ;▪ Contrôler que les estimations retenues s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits en annexe. <p>Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives au risque sur l'évaluation de la valeur résiduelle des véhicules donnés en location dans le contexte macro-économique évolutif et en particulier les informations requises par IAS 16 au titre de la correcte comptabilisation des immobilisations corporelles.</p> |

Risque sur les revenus différés liés aux frais de maintenance et pneumatique

(se référer aux notes 1.c, 2.f, 3.b, 3.c, et 5.t de l'annexe aux comptes consolidés)

| Risque Identifié | Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque |
|---|--|
| <p>Conformément à IFRS 15, le groupe Arval comptabilise sa marge pour prestations de maintenance et pneumatique selon la méthode de l'avancement par les coûts alors que la facturation de ces services est linéaire. Ainsi, la marge dégagée par ARVAL SERVICE LEASE sur ce type de service est comptabilisée en produit constaté d'avance et est reconnue dès lors que le service est rendu.</p> <p>Pour déterminer le taux de marge, le groupe utilise un corridor en fonction des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ le taux de marge estimé à la production sur les 12 derniers mois glissants ;▪ le taux estimé sur les encours vivants ;▪ le taux de marge sur les cessions sur les 12 derniers mois glissants. <p>En cas de sortie du corridor formé par ces indicateurs, la direction documente et justifie sa position.</p> <p>Au 31 décembre 2022, le poste « Produits différés liés aux contrats de location » représente un total de 1 011 millions d'euros comme indiqué dans la note 5.t « Autres dettes et produits constatés d'avance ».</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des revenus différés liés aux frais de maintenance et pneumatique est un point clé de l'audit car elle requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments pertinents à prendre en compte et de son caractère significatif dans les comptes du groupe.</p> | <p>Nous avons évalué les processus mis en œuvre par le groupe pour évaluer les revenus différés liés aux frais de maintenance et pneumatique.</p> <p>Nous avons effectué les procédures d'audit suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Contrôle du taux de marge sur les cessions sur les 12 derniers mois glissants ;▪ Revue de la cohérence du taux à la production sur les 12 derniers mois glissants ;▪ Revue du taux de marge estimé retenu sur les encours vivants et justification le cas échéant des sorties de corridor ;▪ Revue du modèle de calcul des produits différés ;▪ Par sondage, sur les périmètres les plus significatifs, comparaison des données issues des données de gestion avec le calcul de montant de revenus différés et réalisation d'un recalcul. <p>Nous avons également examiné les informations publiées en annexe.</p> |

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe BNP Paribas, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Arval Service Lease S.A. par l'assemblée générale du 9 mars 2021 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 2 novembre 1989 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022 le cabinet Deloitte & Associés était dans la 2ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans sa 33ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration d'Arval Service Lease S.A.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé


visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.


Courbevoie et Paris-La-Défense, le 6 mars 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés

DocuSigned by:

C03E4EDE970843B...

DocuSigned by:

64E8CAC330E6435...

Matthew BROWN

Jean-Vincent COUSTEL



ARVAL
BNP PARIBAS GROUP

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2022

Sommaire

| | |
|---|----|
| REMARQUES PRELIMINAIRES | 4 |
| COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 | 5 |
| ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 6 |
| BILAN AU 31 DECEMBRE 2022..... | 7 |
| TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1er JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2022 | 8 |
| TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2022..... | 9 |
| 1. INFORMATIONS GENERALES ET STRATEGIE..... | 10 |
| 1.a INFORMATIONS GENERALES..... | 10 |
| 1.b STRATEGIE ET RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (R.S.E.)..... | 13 |
| 1.c GESTION DES RISQUES..... | 16 |
| 2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE | 21 |
| 2.a NORMES COMPTABLES | 21 |
| 2.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION | 24 |
| 2.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES | 28 |
| 2.d REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION | 29 |
| 2.e FLOTTE EN LOCATION..... | 30 |
| 2.f REVENUS | 31 |
| 2.g IMMOBILISATIONS | 32 |
| 2.h COMPTABILITE DE COUVERTURE | 34 |
| 2.i AVANTAGE BENEFICIAINT AU PERSONNEL..... | 34 |
| 2.j NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE..... | 36 |
| 2.k TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE | 37 |
| 2.l UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS | 37 |
| 3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022..... | 39 |
| 3.a MARGE DES CONTRATS DE LOCATION | 39 |
| 3.b MARGE DES SERVICES | 40 |
| 3.c RESULTAT DE CESSION DE VEHICULES ET REEVALUATION | 41 |
| 3.d CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION | 41 |
| 3.e COUT DU RISQUE | 42 |
| 3.f AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES..... | 43 |
| 3.g QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE | 43 |
| 3.h IMPOT SUR LES BENEFICES | 44 |
| 4. INFORMATIONS SECTORIELLES | 45 |
| 4.a FLOTTE EN LOCATION..... | 45 |
| 4.b EFFECTIFS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE..... | 45 |

| | | |
|-----|--|----|
| 4.c | RESULTAT OPERATIONNEL BRUT..... | 46 |
| 5. | NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 | 48 |
| 5.a | ECARTS D'ACQUISITION | 48 |
| 5.b | AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES..... | 49 |
| 5.c | FLOTTE EN LOCATION..... | 50 |
| 5.d | AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 51 |
| 5.e | PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE | 52 |
| 5.f | PORTEFEUILLE DE TITRES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT..... | 52 |
| 5.g | INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE..... | 52 |
| 5.h | AUTRES ACTIFS FINANCIERS | 53 |
| 5.i | IMPOTS COURANTS ET DIFFERES | 54 |
| 5.j | STOCKS | 56 |
| 5.k | CREANCES CLIENTS..... | 56 |
| 5.l | TRESORERIE ET ASSIMILES | 58 |
| 5.m | AUTRES CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE..... | 59 |
| 5.n | CAPITAUX PROPRES | 59 |
| 5.o | DETTES SUBORDONNEES..... | 60 |
| 5.p | DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE | 60 |
| 5.q | EMPRUNTS AUPRES D'INSTITUTIONS FINANCIERES..... | 61 |
| 5.r | ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES A LONG TERME..... | 62 |
| 5.s | PROVISIONS | 64 |
| 5.t | AUTRES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE | 65 |
| 6. | ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS | 66 |
| 7. | INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES..... | 67 |
| 7.a | RESULTAT PAR ACTION | 67 |
| 7.b | DIVIDENDES VERSES | 67 |
| 7.c | PERIMETRE DE CONSOLIDATION | 68 |
| 7.d | MESURE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS | 69 |
| 7.e | REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIANT AUX MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE ARVAL | 70 |
| 7.f | RELATION AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES | 70 |
| 7.g | PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS..... | 72 |
| 7.h | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES..... | 72 |
| 7.i | EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE | 73 |

REMARQUES PRELIMINAIRES

Les états financiers et les notes annexes présentés dans ce document font référence à des comptes consolidés. Pour rappel, Arval, faisant partie intégrante du groupe BNP Paribas qui produit déjà des comptes consolidés intégrant Arval, a opté pour la première option (IFRS 1 D16(a)) pour la première application des normes IFRS. En effet, BNPP ayant créée Arval, il n'a donc pas été nécessaire d'éliminer les effets d'une prise de contrôle.

Cela signifie qu'Arval utilise les mêmes chiffres (conformes aux normes IFRS) que ceux qu'elle a produits pour les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sur la base des principes du groupe BNP Paribas adoptés à la date de transition. Cette option est également l'occasion d'utiliser les mêmes règles et méthodes comptables pour le groupe BNP Paribas et pour Arval afin de publier les états financiers établis sur la même base.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros. Dans certains cas, les arrondis peuvent entraîner des écarts non significatifs dans les lignes et colonnes présentant des totaux.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

| En millions d'euros | Notes | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Revenus des contrats de location | | 5 175,46 | 4 855,97 |
| Coûts des contrats de location – Amortissements | | (4 118,50) | (3 918,46) |
| Coût de financement des contrats de location | | (322,54) | (216,70) |
| Gains/pertes de change | | (3,93) | (0,32) |
| MARGE DES CONTRATS DE LOCATION | 3.a | 730,49 | 720,48 |
| Revenus des services | | 3 913,64 | 3 320,28 |
| Coût des services vendus | | (3 278,21) | (2 674,27) |
| MARGE DES SERVICES | 3.b | 635,44 | 646,01 |
| Produits de la vente de véhicules | | 4 003,56 | 4 162,66 |
| Coût de revient des véhicules vendus et réévaluation | | (2 873,98) | (3 792,97) |
| RÉSULTAT DES VENTES DE VÉHICULES ET REEVALUATION | 3.c | 1 129,58 | 369,69 |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL BRUT | | 2 495,51 | 1 736,18 |
| Frais de personnel | 3.d | (571,79) | (522,29) |
| Autres charges générales d'exploitation | 3.d | (240,46) | (231,07) |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 3.d | (62,02) | (54,43) |
| CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION | | (874,26) | (807,79) |
| Coût du risque | 3.e | (47,36) | (34,24) |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | 1 573,88 | 894,15 |
| Autres produits et autres charges | 3.f | 78,35 | 8,34 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 3.g | 9,63 | 8,14 |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔT | | 1 661,86 | 910,64 |
| Impôt sur les bénéfices | 3.h | (412,64) | (190,16) |
| RÉSULTAT NET | | 1 249,22 | 720,48 |
| Dont intérêts minoritaires | | 54,10 | 21,47 |
| RESULTAT NET, PART DU GROUPE | | 1 195,12 | 699,00 |

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

| En millions d'euros | | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|---|------------------|------------------|
| Résultat net | | 1 249,22 | 720,48 |
| Eléments pouvant être rapportés au résultat | - Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires | (25,10) | 0,66 |
| | - Variations de valeur des placements des activités d'assurance | (19,88) | (1,72) |
| | <i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i> | | |
| | <i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i> | | |
| | - Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture | 1,97 | 10,59 |
| | <i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i> | | |
| | <i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i> | | |
| - Impôts sur les bénéfices | (0,22) | (3,34) | |
| - Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt | | | |
| | | (43,22) | 6,19 |
| Eléments ne pouvant être rapportés au résultat | - Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 13,09 | 26,18 |
| | - Impôts sur les bénéfices | (3,41) | (6,65) |
| | - Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt | | |
| | | 9,69 | 19,53 |
| <i>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</i> | | <i>(33,53)</i> | <i>25,72</i> |
| Total | | 1 215,69 | 746,20 |
| - Part du Groupe | | 1 154,99 | 738,14 |
| - Part des minoritaires | | 60,69 | 8,06 |

Les variations totales (groupe et minoritaires) de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires se répartissent comme suit :

| En millions d'euros | Code devise | Variation du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 | Variation du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 |
|---------------------|-------------|---|---|
| Brésil | BRL | (6,86) | (0,03) |
| Suisse | CHF | 3,42 | 1,72 |
| Chili | CLP | (0,74) | (1,95) |
| Colombia | COP | (0,86) | - |
| République Tchèque | CZK | (20,20) | 0,78 |
| Royaume-Uni | GBP | (23,96) | 23,22 |
| Maroc | MAD | (1,80) | 0,84 |
| Pérou | PEN | 0,24 | 0,65 |
| Pologne | PLN | (0,25) | (0,20) |
| Russie | RUB | (6,19) | 3,59 |
| Turquie | TRY | 13,83 | (27,47) |
| Autres | | 18,28 | (0,49) |
| Total | | (25,10) | 0,66 |

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

| En millions d'euros | Notes | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|-------|------------------|------------------|
| ACTIF | | | |
| Ecart d'acquisition | 5.a | 608,00 | 523,09 |
| Autres immobilisations incorporelles | 5.b | 117,10 | 89,22 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | 725,10 | 612,31 |
| Flotte en location | 5.c | 27 650,27 | 24 126,56 |
| Autres immobilisations corporelles | 5.d | 173,48 | 148,72 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | 27 823,74 | 24 275,28 |
| Participation dans les entreprises mises en équivalence | 5.e | 39,74 | 34,66 |
| Portefeuille de titres en valeur de marché par résultat | 5.f | 11,08 | 10,71 |
| Instruments dérivés de couverture | 5.g | 18,12 | 14,63 |
| Autres actifs financiers non courants | 5.h | 183,87 | 282,63 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | | 252,81 | 342,62 |
| Actifs d'impôts différés | 5.i | 91,36 | 110,73 |
| ACTIFS NON COURANTS | | 28 893,01 | 25 340,94 |
| Stocks | 5.j | 476,71 | 283,71 |
| Créances clients | 5.k | 1 233,85 | 1 005,42 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 5.l | 4 553,26 | 1 310,82 |
| Instruments dérivés de couverture | 5.g | 7,25 | 5,85 |
| Autres actifs financiers courants | 5.h | 83,05 | 35,79 |
| Créances d'impôt exigibles sur le résultat | 5.i | 57,93 | 25,04 |
| Autres créances et charges constatées d'avance | 5.m | 1 611,89 | 1 309,42 |
| ACTIFS COURANTS | | 8 023,94 | 3 976,06 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 36 916,95 | 29 317,00 |
| PASSIF | | | |
| Capital social | | 66,41 | 66,41 |
| Primes d'émission | | 216,54 | 272,23 |
| Bénéfices non distribués et autres réserves | | 1 875,68 | 1 485,84 |
| Résultat net | | 1 249,22 | 720,48 |
| <i>Résultat de la période, part du Groupe</i> | | <i>1 195,12</i> | <i>699,00</i> |
| <i>Résultat de la période, part des minoritaires</i> | | <i>54,10</i> | <i>21,47</i> |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | | 3 407,85 | 2 544,95 |
| Dettes subordonnées | 5.o | 90,00 | 90,00 |
| Dettes représentées par un titre | 5.p | 4 138,92 | 1 291,85 |
| Emprunts auprès d'institutions financières | 5.q | 17 450,72 | 14 848,81 |
| Instruments dérivés de couverture | 5.g | 19,83 | 7,74 |
| Engagements de retraite et avantages à long terme | 5.r | 48,34 | 74,56 |
| Provisions | 5.s | 376,37 | 308,29 |
| Passifs d'impôts différés | 5.i | 489,65 | 312,37 |
| Autres dettes et produits constatés d'avance | 5.t | 80,67 | 68,97 |
| PASSIFS NON COURANTS | | 22 694,50 | 17 002,58 |
| Emprunts auprès d'institutions financières | 5.q | 6 700,56 | 6 754,67 |
| Dettes représentées par un titre | 5.p | 1 207,08 | 600,00 |
| Instruments dérivés de couverture | 5.g | 7,93 | 3,10 |
| Provisions | 5.s | 148,41 | 121,42 |
| Dettes d'impôt exigibles sur le résultat | 5.i | 138,68 | 75,26 |
| Autres dettes et produits constatés d'avance | 5.t | 2 611,93 | 2 215,02 |
| PASSIFS COURANTS | | 10 814,60 | 9 769,47 |
| TOTAL DU PASSIF | | 33 509,10 | 26 772,05 |
| TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES | | 36 916,95 | 29 317,00 |

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1er JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2022

| | Capital et réserves | | Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat | | Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat | | | Total part du Groupe | Intérêts minoritaires | Capitaux propres totaux | | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------------------------|--------------------------|--|--|---|------------------|--------------------------------------|----------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------------------|----------|--------|----------|----------|---------|---------|----------|------|--------|----------|----------|
| | Actions ordinaires et réserves liées | Réserves non distribuées | Total | Récupérations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | Total | Prêts moratoires | Placements de l'activité d'assurance | | | | Instruments dérivés de couverture | Total | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | 338,64 | 1 919,57 | 2 258,21 | (17,85) | (17,85) | (189,02) | 2,34 | (4,32) | (190,99) | 2 049,36 |
| Situation au 1er janvier 2021 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Affectation du résultat de l'exercice 2020 | | (275,06) | (275,06) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Augmentations de capital et émissions | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réduction ou remboursement de capital | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle | | 0,25 | 0,25 | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0,25 | |
| IFR.C - Engagements sociaux (*) | | 1,30 | 1,30 | | | | | | | | | | | | | | | | | | 1,30 | |
| Autres variations | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Transfert en réserves d'éléments non recyclables | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres | | 699,00 | 699,00 | 19,56 | 19,56 | 14,04 | (1,50) | 7,03 | 19,56 | | | | | | | | | | | | 25,72 | |
| Résultat net de l'exercice 2021 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dividendes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 720,48 |
| Situation au 31 décembre 2021 | 338,64 | 2 345,06 | 2 683,70 | 1,71 | 1,71 | (174,98) | 0,84 | 2,72 | (171,42) | 2 513,98 | 30,97 | 2 544,95 | | | | | | | | | | |
| Effet de l'application de la norme IAS 19 (**) | | (6,24) | (6,24) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Situation au 1er janvier 2022 | 338,64 | 2 338,82 | 2 677,46 | 1,71 | 1,71 | (143,79) | 0,84 | 2,72 | (140,23) | 2 538,94 | 55,92 | 2 594,86 | | | | | | | | | | |
| Affectation du résultat de l'exercice 2021 | (55,89) | (94,30) | (490,07) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Augmentations de capital et émissions | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réduction ou remboursement de capital | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Transfert en réserves d'éléments non recyclables | | 36,75 | 36,75 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres | | 1 195,12 | 1 195,12 | 9,77 | 9,77 | (31,77) | (17,40) | (0,73) | (49,08) | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat net de l'exercice 2022 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Situation au 31 décembre 2022 | 282,95 | 3 176,30 | 3 459,25 | 11,47 | 11,47 | (175,55) | (16,55) | 1,99 | (190,12) | 3 269,61 | 127,24 | 3 407,85 | | | | | | | | | | |

(*) dont montant brut de 1,7 MEUR, diminué de l'impact des impôts différés de 0,4 MEUR.

(**) Impact de l'application la norme d'hypermécanisme sur la filiale TEB Arval

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2022

| En millions d'euros | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Résultat avant impôt | 1 661,86 | 910,64 |
| Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat | 3 849,76 | 4 698,47 |
| Dotations nettes aux amortissements et aux provisions de la flotte | 3 870,02 | 4 081,39 |
| Dotations nettes aux amortissements et aux provisions des autres immobilisations corporelles | 36,26 | 33,59 |
| Dotations nettes aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles | 7,59 | 22,68 |
| Dotations nettes aux provisions pour risque | 48,04 | 34,58 |
| Dotations nettes aux autres provisions | 83,38 | 68,36 |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | (9,63) | (8,14) |
| (Produits) nets des activités d'investissement | (1,35) | (0,27) |
| Autres mouvements | (184,55) | 466,27 |
| Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | (4 745,41) | (6 302,43) |
| Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit | 1 986,42 | 73,52 |
| Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers | 11,46 | 0,56 |
| Montants versés pour l'acquisition de la flotte en location | (9 871,35) | (9 864,57) |
| Produits de cession de la flotte en location | 3 128,05 | 3 488,06 |
| Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers | | |
| Impôts versés | (203,66) | (135,40) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE | 562,54 | (828,72) |
| Augmentation (diminution) nette liée aux acquisitions et cessions d'entités consolidées | (228,20) | (0,27) |
| Montants versés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | (144,92) | (64,59) |
| Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 34,91 | 10,36 |
| Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence | 2,69 | (0,91) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | (335,52) | (55,41) |
| Émission d'actions ordinaires et de référence | | |
| Remboursement de la prime d'émission | (55,69) | |
| Émission d'obligations et de titres de créances négociables | 3 454,07 | 1 891,85 |
| Dividendes versés | (394,56) | (275,46) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | 3 003,82 | 1 616,39 |
| EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE | (5,17) | (2,45) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE | 3 225,67 | 729,82 |
| Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période | 1 150,09 | 420,27 |
| Caisse et comptes ordinaires | 1 209,88 | 443,04 |
| Dépôts bancaires à court terme | 100,94 | 168,56 |
| Emprunts à vue auprès des établissements de crédit | (160,73) | (191,33) |
| Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période | 4 375,77 | 1 150,09 |
| Caisse et comptes ordinaires | 4 236,97 | 1 209,88 |
| Dépôts bancaires à court terme | 316,28 | 100,94 |
| Emprunts à vue auprès des établissements de crédit | (177,49) | (160,73) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE | 3 225,67 | 729,82 |

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration d'ARVAL le 2 mars 2023.

1. INFORMATIONS GENERALES ET STRATEGIE

1.a INFORMATIONS GENERALES

Arval a été **fondée en 1989 et est entièrement détenue par BNP Paribas**. Au sein du groupe BNPP, Arval fait partie de la division Commercial, Personal Banking & Services (CPBS). Arval est une filiale directe de BNPP Fortis Group (détenue à 100%).

Arval Service Lease (société mère) est une société anonyme française et fait partie du groupe BNP Paribas. Son siège social est situé au 1 boulevard Haussmann – 75009 Paris.

Le groupe Arval est un groupe de location longue durée de véhicules et de services de nouvelle mobilité, avec une présence directe dans 30 pays. Le groupe Arval propose des solutions flexibles pour rendre les déplacements fluides et durables à ses clients, qu'il s'agisse de grands groupes internationaux, de petites entreprises ou de particuliers.

Le groupe Arval bénéficie d'une base de revenus et de bénéfices diversifiée, composée de trois éléments principaux : la marge des contrats de location, la marge des services et le résultat des ventes de véhicules d'occasion.

Dans le cadre de son offre principale de location complète, le groupe Arval achète des véhicules neufs en vue de les louer à des clients pour une période généralement comprise entre 36 et 48 mois. Arval réalise une marge sur les contrats de location, égale à la différence entre les loyers perçus des clients, et les coûts du contrat de location, qui comprennent l'amortissement du véhicule loué et les frais financiers relatifs aux financements nécessaires à l'achat du véhicule correspondant.

Le groupe Arval génère également des bénéfices, appelés marge de services, grâce à la large gamme de services qu'il offre dans le cadre de ses produits de location longue durée et de gestion de flotte, tels que l'entretien et les réparations, les pneus, l'assurance, la gestion du carburant et les véhicules de remplacement.

Enfin, au terme des contrats de location, le Groupe Arval génère des profits ou des pertes en cédant les véhicules sur le marché des véhicules d'occasion via plusieurs canaux de distribution, notamment en les revendant directement aux utilisateurs, à des négociants en véhicules d'occasion ou via sa propre plateforme de vente de voitures en ligne dédiée aux professionnels, MotorTrade.

Faits marquants de l'année 2022

Activité en 2022

Arval a poursuivi sa croissance en 2022 en conservant la dynamique positive des années précédentes. Ainsi, à fin 2022 :

- Arval a augmenté sa flotte de véhicules loués de 8,3 %¹ par rapport à 2021, acquisitions comprises, portant sa flotte louée dans le monde à 1 592 024 véhicules.
- En termes d'électrification, Arval loue près de 300 000 véhicules électrifiés, soit quatre fois plus qu'en 2019.
- La flotte de clients Entreprises compte 1 082 503 véhicules.
- Le segment Retail atteint 454 062 véhicules (437 445 hors acquisitions), soit une progression de 13 % par rapport à 2021 (9,7 % de croissance hors acquisitions). Ces résultats attestent de l'intérêt croissant que suscite la location longue durée chez les PME et les particuliers, et ce en dépit d'un marché perturbé.
- La flotte en location moyenne durée a quant à elle augmenté de 48 %.

Arval compte plus de 8 000 collaborateurs au service de plus de 300 000 clients dans 30 pays.

Les prix de vente des véhicules d'occasion enregistrés en 2022 sont à des niveaux élevés et sont dus à l'évolution de l'offre et de la demande en relation avec l'allongement des délais de livraison des véhicules neufs.

Le marché des véhicules d'occasion a bénéficié d'une croissance continue de la demande en raison de :

- Moins de restitutions de véhicules de la part de nos clients ;
- Une moindre disponibilité de véhicules neufs (pénurie de semi-conducteurs)

Alors que le résultat opérationnel brut a connu une augmentation de 44%, les frais généraux n'ont, quant à eux, progressé que de 8%, permettant d'obtenir un effet de ciseau de 36 pts. Le coefficient d'exploitation (incluant le résultat des ventes de véhicules) s'améliore de 12 pts par rapport au 31.12.2021, à 35%.

Le coût du risque enregistre une hausse de l'ordre de 13 millions euros à 47.36 millions d'euros contre 34.24 millions d'euros à fin décembre 2021, afin de tenir compte de la situation exceptionnelle que connaît notre filiale en Russie.

Le résultat net d'Arval s'élève à 1 249.22 millions d'euros au 31.12.2022, et est en hausse de 73% par rapport au 31.12.2021.

Ce résultat tient compte d'un impact de 61 millions euros lié à l'application de la norme IAS 29 au sein de notre filiale Turque (un chapitre spécifique « Hyperinflation en Turquie » est dédié à la mise en place de cette norme).

L'année 2022, confirme, une fois de plus, la force du modèle économique d'ARVAL dans le contexte difficile rencontré par l'industrie automobile et la montée de l'inflation.

Conflit en Ukraine

Le Groupe Arval n'a pas d'activité en Ukraine. Il a analysé et pris en compte l'ensemble des conséquences des risques liés au conflit Russo-Ukrainien.

En Russie, le Groupe Arval détient une filiale qui ne représente que 0,23% de sa flotte en valeur nette comptable.

Les actifs de cette filiale sont adossés à des financements de même maturité et dans la même devise que les contrats signés avec les clients, qui sont pour l'essentiel des filiales de grands groupe

¹ Taux de croissance à fin 2022, par rapport à 2021. Hors acquisitions de TBLG et des activités de location longue durée de BCR en Roumanie, la croissance organique était de +5,5 % à fin 2022 par rapport à 2021.

internationaux. Le Groupe Arval suit avec attention les conséquences du conflit en Ukraine et notamment ses impacts potentiels sur la conjoncture économique en Europe.

Hyperinflation en Turquie

Le groupe Arval a décidé d'appliquer la norme IAS 29 "**Information financière dans les économies hyperinflationnistes**" pour la contribution de sa filiale située en Turquie. L'application de l'indice général des prix sur les éléments monétaires de l'actif et du passif a eu pour impact une augmentation de 159 millions sur les capitaux propres totaux dont :

- 50 Millions liés à la première application (FTA)
- 48 Millions liés à la revalorisation des fonds propres en 2022
- 61 millions nets sur le résultat de la période se décomposant comme suit :
 - o Situation monétaire nette : 80 millions d'euros
 - o Revalorisation du P&L 2022 : 9 millions d'euros
 - o Impôts différés passifs : - 28 millions d'euros

Emissions obligataires

En mars 2021, Arval a fait une première apparition réussie sur les marchés de capitaux avec une transaction inaugurale de 800 millions d'euros à 3,5 ans Senior Non-Sécurisé émise dans le cadre de son programme EMTN. En octobre 2021, une seconde émission obligataire a eu lieu pour un montant de 500 millions.

Pour l'année 2022, Arval a également été actif sur le marché obligataire avec 4 transactions « Senior Unsecured » pour un total de 2.5 milliards d'euros.

Parallèlement, Arval émet également des Commercial Papers (NEU CP) de maturité allant de 1 mois à 12 mois. L'encours total en fin d'année est de l'ordre de 1.2 milliard.

Afin d'optimiser sa gestion de trésorerie, le groupe Arval utilise de manière active sa propre centrale de trésorerie, CENT ASL créée en Mars 2021.

Titrisation

Le 6 Octobre 2022, Arval France a conclu son premier programme de titrisation : Pulse 2022, par l'intermédiaire d'un véhicule de titrisation créé spécifiquement pour l'opération.

Le FCT Pulse 2022 est une titrisation sur 12 mois renouvelable, basée sur les créances futures d'un portefeuille de contrats de location émis par Arval Service Lease auprès de PME et grandes entreprises ayant leur siège en France et sélectionné pour sa qualité (A/Stable/F1). La valeur résiduelle des actifs loués n'est pas titrisée et les revenus d'intérêts compris dans les loyers titrisés sont calculés sur des créances non-douteuses et à un taux d'actualisation de 5%.

1.b STRATEGIE ET RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (R.S.E.)

1.b.1 STRATEGIE

Réalisations en 2022

A mi-parcours dans l'exécution de son plan stratégique Arval Beyond, Arval affiche pour 2022 de très bons résultats. Tout au long de l'année, l'entreprise s'est positionnée en leader de son secteur, en lançant des solutions de mobilité innovantes, en nouant des partenariats stratégiques et en poursuivant ses efforts sur la RSE, en particulier en accompagnant ses clients sur la transition énergétique.

Acquisitions et partenariats majeurs :

Au-delà des partenariats solides existants avec des banques, des acteurs de l'industrie automobile et avec le partenaire historique d'Arval, Element :

- **Acquisition de Terberg Business Lease Group** : Avec cette acquisition réalisée fin novembre 2022, Arval a pu diversifier encore davantage son offre de produits dédiée au segment des clients particuliers. Il est devenu l'un des plus grands acteurs de la mobilité sur le marché néerlandais, avec près de 500 collaborateurs et plus de 100 000 véhicules loués.
- **Transfert des activités de location longue durée de BCR vers Arval Roumanie** : Cette opération réalisée en mai 2022 a permis à Arval de renforcer à la fois sa position de leader en Roumanie, avec 3 800 véhicules supplémentaires, et sa coopération avec Erste Bank dans la région (République tchèque et Slovaquie).

Contribution active à la réalisation des ambitions stratégiques de BNP Paribas :

- En octobre 2022, le Groupe BNP Paribas a annoncé sa volonté de se positionner sur toute la chaîne de valeur du secteur pour accompagner la transition de ses clients vers une mobilité plus durable. Dans ce cadre, **Arval a pour mission de déployer des solutions autour des flottes de véhicules et de la mobilité durable**, tout en renforçant sa coopération avec les autres entités du Groupe.
- Le partenariat entre **BNP Paribas et Jaguar Land Rover** conclu en février 2022 démontre très concrètement la solidité du modèle intégré du Groupe. L'approche « One Bank Auto » permet de valoriser l'expertise du secteur automobile de plusieurs de ses entités. Arval y joue un rôle clé, grâce à son savoir-faire en matière de location longue durée avec services et de gestion de flotte. Ce modèle intégré permet d'apporter aux clients une réponse à la fois harmonisée et différenciante.
- En termes d'électrification, à fin 2022, Arval louait **près de 300 000 véhicules électrifiés**, soit quatre fois plus qu'en 2019.
- **Partenariat stratégique entre Ridecell et Arval** : En janvier 2022, Arval et Ridecell ont uni leurs forces en vue d'accélérer le développement de nouvelles solutions complètes pour les clients d'Arval.

Accélération sur les solutions de mobilité durable :

- A fin décembre 2022, la location de vélos était disponible dans 13 pays, l'autopartage dans 11 pays.

- **L'Arval Mobility Hub**, l'une des offres d'Arval pour les entreprises souhaitant proposer des solutions de mobilité alternatives (autopartage, vélopartage, location de vélos, de trottinettes électriques, etc.) à leurs collaborateurs a été mis en place, entre autres, au siège de BNP Paribas Real Estate en France.
- Arval continue à déployer ses **Arval Mobility Apps**, aujourd'hui disponibles dans 10 pays.
- En 2022, les **offres flexibles d'Arval** conçues pour répondre aux besoins de flexibilité des clients d'Arval sont présentes dans 24 pays. Avec plus de 55 000 voitures, les offres flexibles d'Arval affichent une croissance de 48 % par rapport à 2021.
- En mars 2022, Arval réaffirmait son leadership en matière de mobilité flexible et lançait **Arval Adaptiv**, une offre d'abonnement automobile innovante et flexible. Conçue pour les particuliers, cette offre permet d'avoir accès à une voiture uniquement en cas de besoin et en quelques jours. Le client ne paie que pour la période d'utilisation, sans engagement de durée.
- Fin décembre 2022, Arval avait déployé dans 16 pays son offre de location de voitures d'occasion, **Arval Re-lease**, une réponse pertinente à la pénurie de véhicules neufs et à la nécessité environnementale de prolonger la durée de vie des véhicules. La flotte d'Arval Re-lease a augmenté de 60 % par rapport à l'année précédente et a connu un succès notable, en particulier aux Pays-Bas, en Turquie, au Royaume-Uni, en Pologne et en France.

Accompagnement permanent des clients:

- Pour aider les clients à mieux maîtriser les coûts de leur flotte et à accélérer leur transition énergétique, Arval a lancé en mars 2022 son offre **Arval Connect**. Arval Connect permet aux clients d'optimiser leur TCO, d'améliorer la sécurité routière et de disposer d'une flotte plus environnementalement responsable.
Arval a par ailleurs décidé d'investir massivement dans la connectivité afin d'améliorer sa qualité de service aux clients (maintenance, assurance, récupération des véhicules volés, etc.). A fin décembre 2022, plus de 450 000 véhicules étaient connectés (près de 30 % de la flotte) dans 22 pays.
- Sur un marché automobile où les constructeurs traditionnels ont des difficultés à livrer des voitures neuves et où certains ont décidé d'augmenter nettement leurs prix, Arval joue pleinement son rôle de loueur multimarques. **En 2022, la part des constructeurs alternatifs dans les immatriculations représentait déjà 27 % (24 % en 2019)**, et cette tendance s'accroîtra avec l'importance croissante que prennent les véhicules électriques.

Défis et ambitions pour 2023

En 2023, Arval continuera d'être aux côtés de ses clients à travers :

- **La mise en œuvre concrète du partenariat stratégique entre Jaguar Land Rover et BNP Paribas** pour lancer un ensemble de nouveaux services de financement de la mobilité sur neuf marchés européens. Cette collaboration est la première phase d'un plan de transformation conçu pour réinventer le rôle des services financiers pour les clients de Jaguar Land Rover.
- Présente aujourd'hui dans 53 pays, **l'Alliance Globale Element-Arval** a multiplié par quatre le nombre de ses clients partagés en moins de 10 ans. L'expertise approfondie et la puissance à l'échelle mondiale apportées par cette alliance offrent une vraie valeur ajoutée aux clients internationaux d'Arval, a fortiori sur un marché en phase de consolidation.
- Depuis janvier 2023, Arval détient **100 % d'Arval Relsa** au Chili, au Pérou et en Colombie après l'acquisition des parts détenues précédemment par Inversiones Juan Yarur.

1.b.2 RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (R.S.E)

Le groupe Arval, croit en la mobilité durable et partagée et s'efforce de concrétiser ce concept au bénéfice des clients et de la société dans son ensemble.

Les modes de déplacement sont au coeur de l'activité d'Arval et d'un grand nombre des défis les plus urgents de notre époque : protection de l'environnement, gestion de la congestion et de l'accessibilité des villes et qualité de vie. C'est pourquoi la mobilité est la priorité numéro un de notre politique de responsabilité sociétale. Le groupe Arval s'efforce d'accompagner ses clients de manière globale afin d'optimiser leur mix mobilité et de réaliser leur transition énergétique.

Arval a la conviction que la proactivité est essentielle. C'est pourquoi elle veille à donner le cap et à ouvrir la voie. Dès 2004, Arval était la première société de location clé en main à signer le Pacte Mondial des Nations Unies. Les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont aujourd'hui la pierre angulaire de notre mission. Le groupe Arval centre ses efforts sur les ODD les plus proches de son activité afin de contribuer efficacement à un meilleur avenir pour chacun de nous.

Pour ses initiatives de RSE, Arval a défini quatre domaines stratégiques (Économique, Social, Environnemental et Civique) qui s'intègrent aux quatre piliers du Groupe BNP Paribas qui sont :

- RESPONSABILITE ECONOMIQUE : Développer notre entreprise de manière durable
- RESPONSABILITE SOCIALE : Développer et engager nos collaborateurs
- RESPONSABILITE CIVIQUE : Etre un acteur positif du changement
- RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE : Lutte contre le changement climatique

Pour l'ensemble de ces domaines, il a été défini 12 engagements et 25 actions. Afin de quantifier la progression dans la réalisation de ces actions, Arval a identifié des Indicateurs Clés de Performance (KPIs). De manière concrète, cela signifie qu'un objectif chiffré à atteindre d'ici 2025 a été défini pour chaque action.

Parmi ces KPIs, nous avons sélectionnés les 5 plus importants:

- 700,000 véhicules électrifiés (hybrides, électriques) dans notre flotte louée (soit 35% de notre flotte totale).
- 100% des pays Arval proposeront des offres de mobilité durable à nos clients
- 30 000 heures de bénévolat accomplies par les collaborateurs Arval
- 40% de femmes dans tous les Comités Exécutifs Arval, dans tous les pays
- 35% de réduction des émissions moyennes par kilomètre par rapport à 2020 dans la flotte louée. Les émissions moyennes de CO2 sont calculées comme une moyenne pondérée de la flotte des entités Arval (voitures particulières et véhicules utilitaires légers).

Pour le groupe Arval, l'une des principales missions en matière de RSE consiste à guider ses clients. Il les aide à développer des stratégies de transition énergétique et les accompagne dans la mise en œuvre de solutions de mobilité alternative via son approche SMaRT (Sustainable Mobility and Responsibility Targets).

Le groupe Arval veille par ailleurs à encourager les changements positifs au sein de la société, en promouvant activement la sécurité routière par l'intermédiaire de formations à la conduite écologique et de programmes éducatifs, mais aussi en facilitant la mobilité durable pour tous afin de préparer un avenir plus durable. Les responsabilités éthiques sont tout aussi importantes, comme le démontre l'adhésion au Code de Conduite très strict du Groupe BNP Paribas. De nombreuses

entités internationales d'Arval sont également certifiées ISO 9001, preuve de la qualité de son système de management, et **ISO 14001**, une reconnaissance de notre engagement environnemental.

1.c GESTION DES RISQUES

1.c.1 RISQUES SPECIFIQUES A L'ACTIVITE

Arval est exposé au risque d'actifs, qui peut être scindé en deux principales composantes de risques sous-jacents : le risque de valeur résiduelle et le risque lié aux services de maintenance et de pneumatiques.

Risque de valeur résiduelle

La valeur résiduelle, définie comme la valeur du véhicule à la fin du contrat de location telle qu'estimée par Arval au début du contrat, peut différer de la valeur future de marché de la voiture à la fin du contrat. Cette différence fait partie du risque sur les ventes de voitures d'occasion et est gérée par des procédures internes robustes appliquées à toutes les filiales d'Arval afin de fixer, contrôler et réévaluer les valeurs résiduelles sur la flotte de véhicules. La détermination des valeurs résiduelles est effectuée au niveau des entités d'Arval, dans le respect des normes et méthodologie définies par le Groupe, compte tenu des spécificités du marché des voitures d'occasion de chaque pays.

La valeur résiduelle, définie en fonction de l'âge et du kilométrage du véhicule, est produite par chaque entité Arval à partir d'un modèle statistique, basé sur les données historiques de ventes de véhicules propres à l'entité et dans certains cas sur des données externes.

Arval a défini un ensemble de mesures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle pour faire face à ce risque de modèle,

Conformément à l'application des normes comptables internationales (IAS), la valorisation du résultat financier de cession est effectuée contrat par contrat et étalée sur la durée de vie du contrat.

L'estimation du résultat de cession est effectuée en tenant compte d'un ajustement de la valeur résiduelle donnant la meilleure vue économique dérivée de l'état actuel du marché des voitures d'occasion et de l'horizon temporel auquel les véhicules seront vendus.

Risque lié aux services maintenance et pneumatiques

Le risque de maintenance et pneumatiques est le risque que les coûts réels de maintenance engagés pendant la durée du contrat soient supérieurs aux coûts prévus et inclus dans la cotation au début du contrat.

Conformément aux procédures internes, la fixation des coûts de maintenance est effectuée localement à partir de statistiques historiques locales, sous la supervision de la direction financière d'Arval (équipes centrales). Une revue globale des marges de maintenance est réalisée pour chaque pays de manière régulière afin de back-tester les hypothèses tarifaires en termes de coûts et de fréquences et d'apporter les ajustements nécessaires si besoin.

1.c.2 RISQUES DE TRESORERIE

Le risque de trésorerie comporte 3 types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de liquidité.

- Le risque de taux d'intérêt est le risque que la rentabilité d'Arval soit affectée par l'évolution des taux d'intérêt.
- Le risque de change est le risque que la rentabilité soit affectée par les fluctuations des devises.
- Le risque de liquidité est le risque qu'Arval ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations de trésorerie à leur échéance, en raison d'un décalage entre le financement de ses actifs et de ses passifs

La politique de gestion du risque ALM Trésorerie consiste à s'assurer de la concordance entre les actifs et les passifs en termes d'échéances, de devises et d'exposition aux taux d'intérêt. Des procédures Arval définissant la mesure de la sensibilité de ces risques et des niveaux de tolérance sont appliquées à l'échelle des entités du groupe Arval pour permettre un suivi rapproché du risque de trésorerie. Ces risques sont suivis au niveau central par la Trésorerie ALM qui rend compte trimestriellement à la direction d'Arval lors d'un comité dédié. Ce comité est informé de toutes les évolutions pertinentes concernant le profil de risque de trésorerie d'Arval et décide, le cas échéant, de toute action visant à atténuer les risques.

Risque de taux d'intérêt et de change

La politique d'Arval consiste à financer les actifs sous-jacents en parfaite adéquation avec les passifs concernant la structure des taux d'intérêt : Taux fixes pour les contrats de location simple indexés sur des taux fixes et taux flottants pour les contrats de location simple indexés sur des taux flottants. Les prêts comme les contrats de location sont très majoritairement financés à taux fixes. Le risque structurel de taux provient de l'écart résiduel (excédent ou déficit) de la position prévisionnelle à taux fixe de chaque entité. A cet effet, toute exposition résiduelle au risque de taux doit respecter les limites de sensibilité fixées pour chaque entité.

La Trésorerie ALM d'Arval surveille l'exposition aux risques de taux et conseille les filiales pour mettre en place les ajustements adéquats. Un reporting mensuel ou trimestriel (selon les filiales) mesurant l'exposition au risque de taux est produit par chaque entité pour être revu et consolidé par le département ALM Trésorerie d'Arval.

La mesure globale de l'exposition au risque est discutée par les membres de l'ALCO sur une base trimestrielle.

Un suivi rapproché de l'exposition au risque de taux d'intérêt des filiales est donc en place, de même qu'une supervision du suivi actif-passif effectué au niveau global consolidé du groupe Arval.

Gestion des risques de change

Arval est présente dans des pays hors zone euro et est donc exposé aux risques de change liés aux flux de trésorerie liées aux activités courantes ainsi qu'aux participations dans des filiales hors zone euro.

La politique d'Arval consiste principalement à financer l'actif sous-jacent dans la même devise que le contrat de location correspondant.

Gestion des Risques de liquidité

Arval est exposée au risque de liquidité qui est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses besoins de trésorerie à leurs échéances et, cela à un prix raisonnable. Une position de liquidité structurelle est définie comme résultant des échéances de l'ensemble des encours du bilan ou du hors bilan selon leur profil de liquidité.

L'exposition d'Arval au risque de liquidité est limitée car la politique du groupe consiste à financer l'actif sous-jacent sur la même durée que le contrat de location correspondant. Un éventuel gap de liquidité résiduel est mesuré mensuellement, sous la supervision du département ALM Trésorerie d'Arval, en évaluant l'adéquation entre le run-off des actifs existants en location et les passifs disponibles.

La position de liquidité mesurée est ensuite revue et consolidée au niveau du groupe. Tout écart par rapport au seuil de sensibilité est corrigé sous le contrôle de la Trésorerie Arval ALM.

1.c.3 RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de pertes éventuelles résultant de l'incapacité des clients d'Arval à honorer leurs engagements financiers. Le risque de crédit comprend le risque de contrepartie. En outre, le risque de crédit peut être encore amplifié par le risque de concentration, qui résulte d'une exposition importante à un risque donné, à une ou quelques contreparties.

Politique de gestion des risques de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un client ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières envers Arval. Toutes les entités Arval doivent se conformer aux politiques et procédures de risque émises au niveau central, qui définissent la manière dont les demandes de crédit doivent être étudiées et validées, ainsi que les rôles et responsabilités de tout le personnel participant au processus de contrôle du crédit. Chaque filiale dispose d'une délégation de crédit spécifique approuvée par la Direction Générale d'Arval et du Risque Arval, et déterminée en fonction de la taille de la flotte, de la maturité de la filiale et du type de client concerné (entreprise, commerce de détail). Au sein de sa délégation de crédit (tout en respectant toutes les politiques et règles spécifiques), chaque filiale peut décider directement de son risque de contrepartie. Au-delà de ce seuil, la décision de crédit est prise au niveau central.

Arval tient régulièrement des comités de risque aux niveaux local et central afin d'examiner toutes les questions de risques potentiels et de s'assurer que les procédures de risque de crédit sont bien appliquées. Tous les indicateurs de risque standard (impayés / défaut / coût du risque) sont également suivis localement et centralement. Toutes les entités Arval appliquent localement le même processus ou un processus similaire (décrit dans la section 5.k).

La responsabilité principale du recouvrement de la dette reste sous la responsabilité directe des entités d'Arval avec des équipes dédiées en charge du recouvrement des factures impayées conformément aux réglementations locales et aux pratiques de marché.

Les charges de dépréciation sur créances (coût du risque) sont restées historiquement bas en raison de la nature des produits proposés par Arval (Arval possède l'actif), d'un contrôle strict du processus d'évaluation des risques et d'un portefeuille de clients très diversifié.

Instruments financiers dérivés

En plus de son exposition naturelle au risque de crédit lié à la location de véhicules, Arval est également potentiellement exposé au risque de crédit en raison de son utilisation d'instruments financiers dérivés, mais avec un risque très limité car Arval n'a recours à ce type d'instrument qu'au Brésil (couverture en devise du financement) et dans le cadre de l'émission titrisée Pulse (couverture en taux ayant pour contrepartie BNP Paribas).

1.c.4 RISQUES OPERATIONNELS

Arval vise à protéger ses clients, son personnel et ses actionnaires du risque opérationnel, soit par évitement, atténuation ou transfert. Il vise à limiter le risque opérationnel à des niveaux acceptables. Arval élabore un cadre complet de gestion des risques et des contrôles couvrant la sensibilisation et la culture aux risques, l'identification et l'anticipation des risques, les techniques d'atténuation des risques, la surveillance des risques et la gouvernance. Outre les principes généraux régissant le risque opérationnel, Arval considère que quatre domaines de risque spécifiques sont particulièrement importants en ce qui concerne ses activités : les risques découlant de ses propres opérations de location, la fraude, la sécurité informatique et le risque sur les tiers (en particulier fournisseurs et partenaires).

1.c.5 RISQUES DE CONFORMITE

Arval se conforme à l'ensemble des règles et réglementations applicables et entretient des relations étroites de travail avec les autorités de régulation en charge de la mise en œuvre des exigences légales et réglementaires.

Au-delà du respect des lois et réglementations, Arval s'applique également à protéger sa réputation mais également celle de son actionnaire et de ces clients par un comportement professionnel éthique, permettant de prévenir les conflits d'intérêts, de protéger les intérêts des clients et l'intégrité des marchés, de lutter contre le blanchiment des capitaux, la corruption, le financement d'activités liées au terrorisme et en veillant au respect des réglementations relatives aux sanctions et embargos financiers. Arval applique pleinement le Code de Conduite du Groupe BNPP incarnant ces règles et protégeant ainsi la réputation du Groupe.

1.c.6 RISQUES DE REPUTATION

Arval considère comme une priorité absolue les relations et les partenariats à long terme établis avec les clients, les collaborateurs, les actionnaires et les pays dans lesquels elle opère.

Dans la poursuite de cet objectif, Arval s'engage à :

- i) Agir de manière à protéger les intérêts des clients dans le respect des lois applicables,
- ii) Respecter toutes les lois applicables en matière de prévention des activités criminelles et terroristes ainsi que les sanctions et embargos,
- iii) Maintenir et protéger l'intégrité des marchés,

- iv) Veiller à ce que tous les collaborateurs fassent preuve d'un niveau élevé et constant en matière d'intégrité et d'éthique professionnelle,
- v) Veiller à ce que tous les collaborateurs appliquent les meilleures normes en matière de comportement professionnel,
- vi) Protéger et maintenir sa viabilité à long terme dans son propre intérêt et celui de ses actionnaires et de l'économie en général
- vii) Avoir un impact positif sur l'ensemble de ses relations et sur la société en général.

Arval veille à ce que ces principes et les normes éthiques les plus élevées soient appliqués par ses collaborateurs dans leurs activités. Ces principes sont inscrits dans le Code de conduite du Groupe, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs. Il reprend les valeurs et la mission du Groupe ainsi qu'un ensemble de règles de conduite dont l'objectif est de guider les comportements de tous les collaborateurs du Groupe.

1.c.7 RISQUES D'ASSURANCE

Le groupe Arval retient une partie de son risque assurance (principalement lié à la Responsabilité Civile, Garantie conducteur mais aussi au risque dommage de ses véhicules) via sa compagnie d'assurance Greenval Insurance DAC (Greenval), qui opère depuis l'Irlande sous le régime de la Libre Prestation de Services (LPS), et est régulée par la Banque Centrale d'Irlande. Dans le but de minimiser l'impact financier de sinistres graves, Greenval achète des couvertures de réassurance sur le marché du risque de Responsabilité Civile et de Catastrophe Naturelle, à des niveaux et limites en accord avec la taille de ces portefeuilles, pays par pays.

La stratégie de réassurance est revue annuellement. Greenval revoit aussi régulièrement son profil de risque, notamment son risque de souscription et son risque opérationnel, à travers une gouvernance robuste, une appétence au risque bien définie, et un processus de revue continue de ses risques, soumis au régime de Solvabilité 2.

Par ailleurs, les réserves techniques assurantielles détenues par Greenval sont revues de façon indépendante par des cabinets d'actuaire externes, pour s'assurer de leur suffisance par rapport aux futures obligations.

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

2.a NORMES COMPTABLES

2.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés d'Arval sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues.

- Le 16 mars 2022, l'International Practices Task Force du Center for Audit Quality, a inscrit la Turquie dans la liste des économies en hyperinflation, le taux d'inflation cumulée sur trois ans ayant atteint 100,6% à fin février 2022. En conséquence, Arval applique la norme IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes » pour la présentation des comptes de sa filiale consolidée située en Turquie.

Ainsi, pour cette filiale, l'ensemble des actifs et passifs non monétaires, y compris les capitaux propres, et chacune des lignes du compte de résultat, sont réévalués en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (Consumer Price Index – CPI). Cette réévaluation entre le 1er janvier et la date de clôture se traduit par la constatation d'un gain ou d'une perte sur situation monétaire nette, constaté au sein de la ligne « Autres produits » (cf. note 3.f). Les comptes de la filiale sont convertis en euros au taux de clôture, conformément aux dispositions spécifiques de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » applicables à la conversion des comptes des entités situées dans des pays en hyperinflation.

Conformément aux dispositions de la décision de l'IFRIC de mars 2020 sur le classement des effets de l'indexation et de la conversion des comptes des filiales en économie hyperinflationniste, Arval a opté pour la présentation de ces effets (y compris celui sur la situation nette en date de première application de la norme IAS 29) en variations d'actifs et passifs liées aux parités monétaires comptabilisées directement en capitaux propres.

Au 1er janvier 2022, l'application de ces principes se traduit par une augmentation de 50 millions d'euros des capitaux propres, dont 62 millions d'euros en « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres – parités monétaires », et -12 millions d'euros d'impôts différés, ces deux montants étant répartis à égalité entre la part groupe et la part minoritaire.

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2022 n'a pas eu d'effet sur les états financiers au 31 décembre 2022.

Le Groupe Arval n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2021 est optionnelle.

2.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

Application d'IFRS 17 « Contrats d'assurance » et d'IFRS 9 « Instruments financiers » aux activités d'assurance

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017 puis amendée en juin 2020, remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Elle a été adoptée par l'Union européenne en novembre 2021, accompagnée d'une exemption optionnelle à l'application du regroupement par

cohorte annuelle des contrats participatifs qui reposent sur une mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs sous-jacents aux engagements techniques. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. La date de transition à IFRS 17 sera donc le 1er janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme.

Le Groupe Arval ayant différé l'application d'IFRS 9 pour son entité d'assurance Greenval Insurance DAC jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 17, celles-ci appliqueront donc cette norme à compter du 1er janvier 2023.

L'amendement à IFRS 17 relatif à la présentation du comparatif IFRS 9 / IFRS 17, publié par l'IASB en décembre 2021, a été adopté par l'Union européenne le 8 septembre 2022² et sera également appliqué par le Groupe.

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis (si l'entité émet également des contrats d'assurance). La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque de perte pour l'assureur qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

Comptabilisation et évaluation

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle), sauf lorsque l'exemption optionnelle prévue par le règlement européen trouve à s'appliquer. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets ont conduit le groupe Arval à opter pour le modèle d'évaluation simplifiée pour sa filiale Greenval Insurance DAC. Les contrats d'assurance sont évalués selon le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance

Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach - PAA)

Le modèle d'évaluation PAA est une simplification du modèle générale qu'il est possible d'utiliser sous certaines conditions. En effet, les contrats de courte durée (moins d'un an), peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante. Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

² Règlement UE n°2022/1491 du 8 septembre 2022

La grande majorité des contrats d'assurance de Greenval sont inférieure à un an (~98%). Pour les autres contrats, une analyse a été effectuée et l'évaluation ne différerait pas matériellement de celle qui serait produite en appliquant le modèle général.

Traitement de la réassurance

Les contrats de réassurance émis sont traités de la même manière que les contrats d'assurance. Les contrats de réassurance de Greenval détenus ont des caractéristiques similaires aux contrats sous-jacents émis et sont mesurés avec la méthode simplifiée (PAA).

Présentation normative au bilan et au compte de résultat

En application des modifications d'IAS 1 résultant d'IFRS 17 :

- les contrats d'assurance (et de réassurance) émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent ;
- les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat entre :
 - o les produits des contrats d'assurance : relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), variation de l'ajustement pour risque, amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, écarts d'expérience sur primes ;
 - o les charges des contrats d'assurance : charges réelles rattachables aux contrats d'assurance engagées sur la période (à l'exclusion des remboursements de composantes d'investissement) et variations liées aux services passés, amortissement des frais d'acquisition, composante de perte initiale pour les contrats onéreux ainsi que son amortissement ;
 - o les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance : variation de la valeur comptable des contrats d'assurance résultant de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier y compris les changements d'hypothèses financières (à l'exception de celles ajustant la marge sur services contractuels dans le cas des contrats d'assurance avec éléments de participation directe), pour la part qui n'a pas été portée directement en capitaux propres sur option.
- concernant les éléments présentés en capitaux propres :
 - o dans le cas des contrats évalués selon le modèle général ou l'approche simplifiée, les effets de la variation des variables financières (notamment le taux d'actualisation) peuvent être présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres recyclables. Cette option peut être exercée par portefeuille ;
 - o dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, l'option de présenter séparément les produits financiers ou charges financières entre le compte de résultat et les capitaux propres peut être utilisée pour éviter une non-concordance comptable avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat net relativement aux éléments sous-jacents détenus

Effets de transition attendus

- IFRS17

Lancé dès 2017, le projet de préparation à la mise en œuvre de la norme IFRS 17 arrive à son terme avec la date de première application de la norme. Certaines options restent susceptibles d'évoluer dans le futur en fonction des interprétations normatives pouvant intervenir notamment au niveau de l'IFRIC.

La transition d'IFRS 4 vers IFRS 17 va conduire à annuler par contrepartie des capitaux propres les actifs et passifs des contrats d'assurance reconnus selon l'ancienne norme nets d'impôts. Les créances et dettes liées aux contrats d'assurance ou de réassurance doivent être rattachées à la nouvelle évaluation des passifs et actifs d'assurance.

IFRS 17 s'applique rétrospectivement à l'ensemble des contrats d'assurance en cours à la date de transition soit au 1er janvier 2022 du fait de la période comparative obligatoire. La norme impose qu'IFRS 17 soit appliquée rétrospectivement à compter de la date de transition, comme si elle avait toujours été appliquée à moins qu'il ne soit impossible de le faire. Cette approche est appelée approche rétrospective complète. Dans les cas où l'entité détermine qu'il est impossible d'appliquer rétrospectivement la norme sur la transition, la norme énonce deux approches différentes, à savoir : l'approche rétrospective modifiée et l'approche reposant sur la valeur de marché.

Greenval DAC a effectué une évaluation d'impraticabilité et a déterminé que l'approche rétrospective complète est applicable à tous ses contrats d'assurance émis et de réassurance détenus.

Dans le cas des contrats non-vie évalués selon le modèle simplifié, le passif pour couverture restante a généralement été déterminée à la transition en fonction des réserves IFRS 4 pour primes non acquises, nettes des frais d'acquisition. Le passif pour sinistres survenus correspondant à ces contrats sont constituées des flux de trésorerie attendus et de l'ajustement pour risque non financier à la date de transition. La responsabilité pour les sinistres encourus est mesurée à la valeur actuelle. Comme Greenval n'agrège pas ses effets d'actualisation entre le bénéfice ou la perte et d'autres revenus globaux, lors de la transition, tous les effets historiques d'actualisation ont été enregistrés sous la rubrique Bénéfices non distribués et autres réserves des capitaux propres.

- IFRS9

Le projet de mise en œuvre d'IFRS 9 au niveau de Greenval s'est largement appuyé sur l'expérience acquise par les autres entités du groupe Arval appliquant déjà cette norme, notamment afin d'assurer une cohérence en matière de classification.

En application des critères du modèle de gestion et des flux de trésorerie, les instruments de dettes seront en grande partie classés selon le modèle « collecte et vente », à l'exception des fonds non consolidés classés en actifs financiers disponibles à la vente sous IAS 39, qui seront reclassés en valeur de marché par contrepartie du résultat.

Depuis début 2022, les actifs financiers sont suivis à la fois selon IAS 39 et IFRS 9. Le Groupe Arval a prévu d'utiliser l'approche optionnelle de superposition de classification introduite par l'amendement à IFRS 17 relatif à la présentation du comparatif IFRS 9 - IFRS 17, qui permet de présenter les actifs financiers dans le comparatif 2022 comme si IFRS 9 était applicable à cette date. Ce choix s'appliquerait à l'ensemble des instruments financiers, y compris ceux décomptabilisés en 2022, tant en matière de classification que d'évaluation (y compris les dépréciations).

- Etat d'avancement de l'application d'IFRS 17

Les travaux de chiffrage des impacts sont en cours de finalisation et de validation. Pour cette raison, aucune donnée chiffrée n'est présentée dans les comptes du 31.12.2022. Les impacts seront communiqués dans les états financiers consolidés au 30.06.2023.

2.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés d'Arval regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe Arval. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe Arval obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

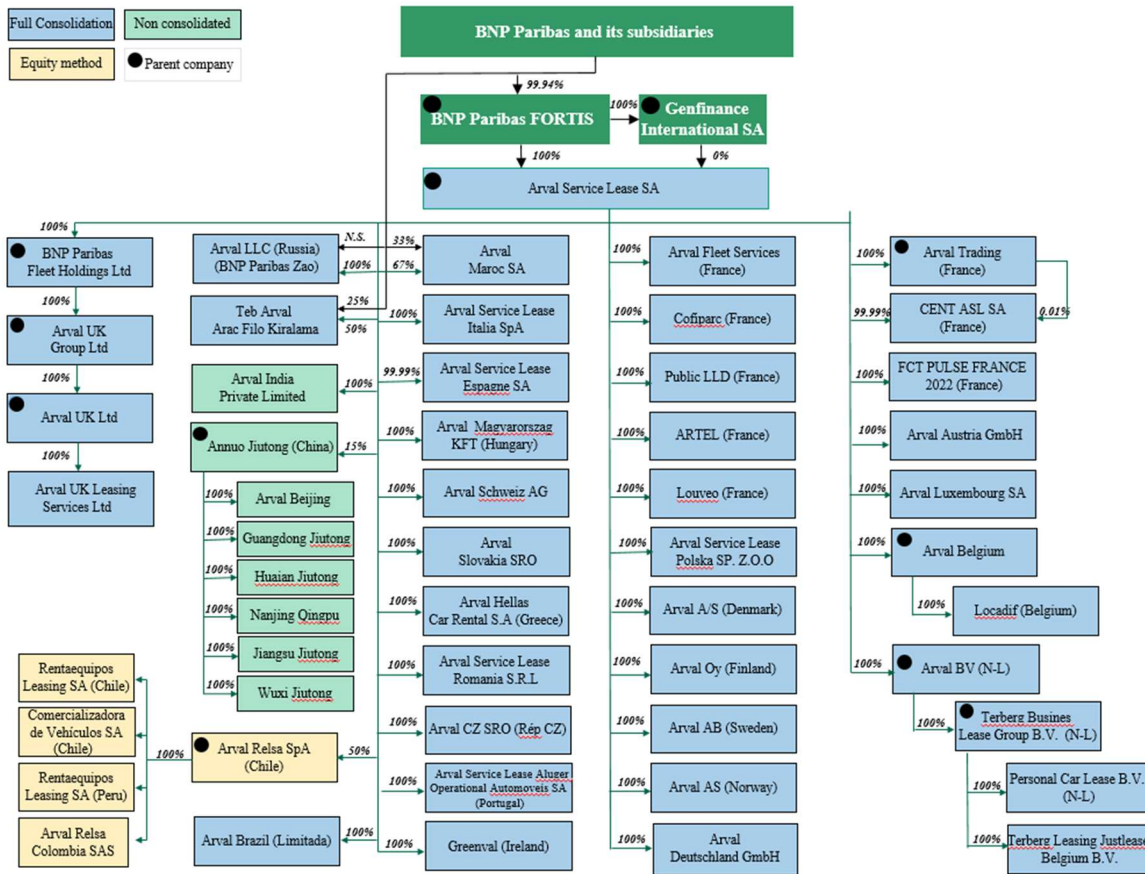
Le périmètre de consolidation exclusif est présenté dans la note 7c.

En 2022, les changements de périmètre sont :

- Arval Colombie a été intégrée par mise en équivalence au 2nd trimestre 2022 dans le périmètre en raison de sa croissance ;
- Création du FCT Pulse France au 3^{ème} trimestre 2022 ;
- Acquisition de Terberg Business Lease Group au 4^{ème} trimestre 2022, ainsi que ses 2 filiales Personal Car Lease et Terberg Leasing Justlease Belgium.

Enfin et sans aucun impact sur les comptes consolidés, le groupe Arval a continué ses opérations de simplification de structure puisque ASL est devenue l'unique actionnaire de Arval BV au 1^{er} janvier 2022 après l'absorption inversée d'Arval Benelux par Arval BV.

Organisation du groupe Arval – 31 décembre 2022



2.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe Arval sont consolidées par intégration globale. Arval exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe Arval contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la

variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe Arval tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe Arval poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe Arval exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe Arval comptabilise les actifs, les passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables. Une telle entité n'existe pas dans le Groupe Arval.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe Arval détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe Arval y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe Arval participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

2.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe Arval ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe Arval sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres et des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe Arval.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés d'Arval sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe Arval situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires »

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

2.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe Arval dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe Arval au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme

instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

Taux de parité monétaire (vs Euros) :

| Code devise | Pays | 31 décembre 2022 | | 31 décembre 2021 | |
|-------------|--------------------|------------------|----------|------------------|-----------|
| | | Clôture | Moyenne | Clôture | Moyenne |
| BRL | Brésil | 5,664 | 5,436 | 6,342 | 6,381 |
| CHF | Suisse | 0,989 | 1,005 | 1,038 | 1,081 |
| CLP | Chili | 910,735 | 917,779 | 970,216 | 898,396 |
| COP | Colombie | 5189,650 | 4476,672 | 4 633,085 | 4 430,905 |
| CZK | République tchèque | 24,163 | 24,560 | 24,853 | 25,643 |
| DKK | Danemark | 7,436 | 7,439 | 7,437 | 7,437 |
| EUR | Euro | 1,000 | 1,000 | 1,000 | 1,000 |
| GBP | Royaume-Uni | 0,887 | 0,853 | 0,841 | 0,860 |
| HUF | Hongrie | 400,926 | 391,123 | 369,895 | 358,536 |
| INR | Inde | 88,512 | 82,721 | 84,619 | 87,424 |
| MAD | Maroc | 11,163 | 10,677 | 10,512 | 10,617 |
| NOK | Norvège | 10,507 | 10,106 | 10,024 | 10,165 |
| PEN | Pérou | 4,073 | 4,037 | 4,541 | 4,590 |
| PLN | Pologne | 4,684 | 4,684 | 4,593 | 4,565 |
| RUB | Russie | 77,975 | 74,211 | 85,108 | 87,182 |
| RON | Roumanie | 4,947 | 4,930 | 4,949 | 4,921 |
| SEK | Suède | 11,163 | 10,635 | 10,290 | 10,146 |
| TRY | Turquie | 20,021 | 20,021 | 15,135 | 10,506 |

2.d REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le

contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe Arval dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe Arval peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe Arval n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprises a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

Le Groupe Arval teste annuellement si l'écart d'acquisition a subi une quelconque dépréciation, conformément à la politique comptable. L'évaluation de l'écart d'acquisition est décrite dans la note 5.a.

2.e FLOTTE EN LOCATION

Depuis le 1er janvier 2019, la norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17 " Contrats de location " et les interprétations relatives à la comptabilisation de ces contrats.

Du point de vue du bailleur, l'impact de l'IFRS 16 est limité, car les exigences restent en grande partie inchangées par rapport à IAS 17.

La classification d'un contrat de location se fait en tenant compte de la substance de la transaction et des détails spécifiques de chaque contrat. Le transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété est le facteur clé permettant de déterminer si un contrat est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple.

La quasi-totalité des contrats d'Arval ne transfèrent pas les risques et les avantages liés à la propriété et sont donc des contrats de location simple. Il y a donc un nombre non significatif (inférieur à 0.5%) de contrats de location financière au sein du groupe Arval. A des fins de simplification et compte tenu de leur caractère non matériel, ces contrats sont présentés au sein du poste flotte en location.

Il n'existe pas de clause de rachat des véhicules dans les contrats liant Arval avec les constructeurs automobiles.

Les contrats de location simple comptabilisés dans le parc locatif sont évalués au coût moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Le coût est constitué du prix d'achat et des coûts

directement attribuables. Les actifs loués sont amortis de manière linéaire sur la durée du contrat jusqu'à leur valeur résiduelle.

Selon les principes de l'IAS 16 :

Le mode d'amortissement utilisé doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs par l'entité ;

La valeur résiduelle d'un actif est le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la cession de l'actif, après déduction des coûts de sortie estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait dans l'état attendu à la fin de sa durée d'utilité.

Ainsi, conformément à la recommandation de l'IAS 16, afin de calculer l'amortissement de la flotte en location d'Arval :

- la valeur résiduelle et la durée de vie utile des actifs loués sont revues chaque mois ;
- les modifications constatées par rapport à la revue du mois précédent font l'objet d'une correction prospective constituant un changement d'estimation comptable.

Le groupe Arval tient compte dans la valorisation de sa flotte de véhicules des impacts liés au contexte environnemental et à la transition énergétique.

La dépréciation (au sens d'IAS 36) du parc locatif est décrite dans la note 5.c.

2.f REVENUS

Les revenus sont principalement composés des loyers facturés aux clients. Outre le prix de location du véhicule (comprenant l'amortissement et les intérêts), les loyers intègrent les différents services que le client peut souscrire. L'affectation des produits et des charges se fait selon la décomposition des éléments tarifés.

Revenus de location

Les produits de la location sont intégralement portés au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "Revenus des contrats de location" alors que les charges d'amortissement figurent sous la rubrique "Coûts des contrats de location - Dépréciations".

Autres produits liés à la location

Les autres produits liés à la location sont comptabilisés sur la base de la norme IFRS15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients", qui définit les exigences en matière de comptabilisation des produits qui s'appliquent à tous les contrats conclus avec des clients. Les montants sont comptabilisés dans la marge globale des services de location.

Désormais, pour comptabiliser les revenus, les cinq étapes suivantes doivent être appliquées :

- Identification du contrat conclu avec le client : le contrat établi entre Arval et le locataire crée des droits et des obligations exécutoires ;

- Identification des obligations de prestation : les différents services proposés par Arval (tels que la maintenance, les pneumatiques, les réparations...) sont des composants distincts du contrat de location et présentés séparément ;
- Détermination du prix de transaction : le prix de chaque prestation est fixé indépendamment des autres prestations ;
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation du contrat : Arval établit le prix de transaction pour chaque obligation de prestation distincte afin de refléter le montant de rémunération auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de la fourniture des biens ou des services promis au client ;
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation : Arval comptabilise les produits lorsque l'obligation de prestation est satisfaite par le transfert du bien ou du service promis au client.

Depuis la mise en œuvre de cette norme, le rythme de comptabilisation des revenus provenant des services d'entretien et de pneumatiques, auparavant comptabilisés sur une base linéaire, est désormais réalisé en fonction des coûts encourus. En conséquence, un produit différé peut être comptabilisé dans les comptes de produits d'entretien et de pneumatiques.

2.g IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe Arval comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne par Arval, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les véhicules sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Autres produits et autres charges ».

Les principales règles d'amortissement sont les suivantes :

| Autres immobilisations corporelles | Durée (années) | Méthode |
|------------------------------------|----------------|----------|
| Immeubles | 20 - 40 | Linéaire |
| Aménagements et installations | 3 - 12 | Linéaire |
| Matériel informatique | 3 - 5 | Linéaire |
| Voitures de société | 3 - 4 | Linéaire |
| Autres équipements | 3 - 12 | Linéaire |

Certains actifs sont loués par le groupe Arval. Les contrats de location conclus par le groupe Arval, à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes locatives au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif.

Les principales hypothèses utilisées par le groupe Arval dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. En France par exemple, le contrat type en immobilier est le contrat de bail commercial dit bail « trois, six, neuf », pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans ; ainsi, suivant les analyses, les durées peuvent être de trois, six ou neuf ans. Lorsque des investissements de type agencements, aménagements et installations sont effectués dans le cadre du contrat, la durée du contrat de location est alignée sur la durée d'amortissement de ceux-ci. Pour les contrats renouvelables tacitement (avec ou sans période exécutoire), des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base d'une estimation de la durée économique raisonnablement prévisible des contrats, période minimale d'occupation incluse ;
- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature. Le taux marginal d'endettement est déterminé en tenant compte de la durée moyenne (duration) du contrat ;
- en cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

2.h COMPTABILITE DE COUVERTURE

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie est définie comme la couverture d'une exposition à une variabilité des flux de trésorerie de l'instrument couvert qu'il s'agisse d'un actif ou passif inscrit au bilan ou d'une transaction future hautement probable.

Le caractère hautement probable d'une transaction future s'apprécie sur la base de critères observables : existence et fréquence de transactions similaires par le passé, la capacité financière et opérationnelle de l'entité à réaliser ce type de transaction, business plan, conséquences négatives en cas de non réalisation de l'opération, date prévue de réalisation de l'opération. Toute inefficacité résultant de ces couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans le compte du résultat au moment où elle est encourue.

Couverture de valeur de marché

La couverture de juste valeur est définie comme la couverture des variations de valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme, ou encore d'une partie identifiée de ces instruments, à un ou plusieurs risques donnés et qui pourraient impacter le compte de résultat.

Il peut s'agir d'une micro-couverture dans le cas d'actifs et de passifs identifiés (élément seul ou ensemble homogène) mais également de macro-couverture dans le cas d'un portefeuille d'actifs ou de passifs (encore appelée "macro-hedge" ou "carved-out fair value hedge").

La variation de juste valeur de l'instrument couvert est comptabilisée au compte de résultat, où elle compense l'évaluation de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture, également enregistrée dans le compte de résultat.

2.i AVANTAGE BENEFICIAANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- **les avantages à court terme** tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ; Le groupe Arval comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé des services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **les avantages à long terme** qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois, versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Les indemnités de fin de contrat de travail** sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe Arval du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Les avantages postérieurs à l'emploi** sont constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension. Conformément aux principes généralement admis, le groupe Arval distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe Arval et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe Arval prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

2.j NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Cette note concerne exclusivement l'entité d'assurance Greenval qui a été acquise en décembre 2020.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidés sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement à IFRS 4 « Contrats d'assurance » publié par l'IASB le 25 juin 2020 donne aux entités qui exercent principalement des activités d'assurance la possibilité de reporter jusqu'au 1^{er} janvier 2023 la date d'application de la norme IFRS 9 en lien avec le report de la date d'application obligatoire de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

Compte de résultat

Les produits comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par Greenval sont présentés au compte de résultat sous la rubrique « Revenus des services ». Cette rubrique du compte de résultat comprend les primes acquises, les produits des autres prestations.

Les charges comptabilisées pour l'activité assurance de Greenval sont présentées au compte de résultat sous la rubrique « Coût des services vendus » et comprennent les charges techniques des contrats, et les charges des prestations externes (y compris les commissions).

Les autres produits et charges relatifs à l'activité assurance (i.e. relevant des entités d'assurance) sont présentés dans les autres rubriques du compte de résultat en fonction de leur nature.

Placements des activités d'assurance

Les placements des activités d'assurance comprennent principalement les placements de Greenval dans des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément aux principes de l'IAS 39, ce qui inclut les placements représentant les provisions techniques des activités d'assurance.

Les placements financiers détenus par Greenval sont classés dans l'une des quatre catégories prévues par la norme IAS 39 : les actifs financiers en valeur de marché par résultat, les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente.

Tous les instruments financiers de Greenval sont classés dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" sous la rubrique "Autres actifs financiers non courants". Il s'agit de titres de dette ou de capitaux propres qui ne relèvent pas des trois autres catégories.

Les titres classés dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres sont constatées en compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et autres charges ».

Provisions techniques et autres passifs d'assurance

Dans le poste « Provisions techniques et autres passifs d'assurance » figurent :

- les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats, et qui regroupent les provisions techniques des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (IARD)

- les provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer incluant les frais de gestion des sinistres pour les contrats d'assurance non vie.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques (net des frais d'acquisition restant à étaler) est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

Les provisions techniques d'assurance sont classées sous la rubrique "Provisions" dans la partie des passifs non courants.

2.k TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie dont l'origine sont les activités courantes du Groupe Arval, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, à l'exclusion des investissements liés à la flotte de véhicules.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées.

2.1 UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La ventilation entre les éléments courants et non courants a été effectuée sur la base de la meilleure estimation connue à la date de la production des comptes consolidés en utilisant, dans certains cas, la maturité moyenne du parc locatif.

La préparation des états financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas :

- Des hypothèses appliquées pour évaluer la valeur de marché des véhicules en circulation (flotte en location) et des véhicules d'occasion (stocks) ; ces hypothèses sont détaillées à la section 1.c.1 « Risque de valeur résiduelle ». Un changement de la valeur résiduelle estimée entraîne une modification de l'amortissement entre la date de réévaluation et la fin du contrat ;

ARVAL tient également compte, dans sa meilleure estimation des valeurs résiduelles, de l'effet des considérations environnementales sur l'évaluation des prix futurs de véhicules d'occasion.

- Des tests de dépréciation effectués sur la flotte en location et les stocks, à partir des dernières données de marché disponibles. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable à long terme. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à percevoir sur l'actif. Aucune provision pour dépréciation n'a été enregistrée dans les comptes au 31.12.2022.
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels (Cf paragraphes 5.a & 5.b) ;
- Des actifs d'impôt différé (Cf paragraphe 5.i) ;
- De l'estimation des provisions techniques d'assurance (Cf paragraphes 2.j et 5.s) ;
- De la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires.

Il n'y a aucun événement ou information qui pourrait conduire à la déclaration d'un passif éventuel.

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

3.a MARGE DES CONTRATS DE LOCATION

| En millions d'euros | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|---|---------------|---------------|
| Revenus des contrats de location | 5 175,46 | 4 855,97 |
| Coûts des contrats de location – Amortissements | (4 118,50) | (3 918,46) |
| Coût de financement des contrats de location | (322,54) | (216,70) |
| Gain /perte de change | (3,93) | (0,32) |
| Marge des contrats de location | 730,49 | 720,48 |

La marge des contrats de location comprend les revenus et charges de l'activité de location simple tels que les loyers, les amortissements, ainsi que les intérêts, les commissions, les produits et charges liés au financement, et également les gains et pertes de change.

Revenus des contrats de location

Les revenus des contrats de location reflètent la somme des produits liés à l'activité locative. Les revenus des contrats de location suivent la norme IFRS16, en termes d'identification des éléments locatifs et non locatifs et IFRS15 en ce qui concerne l'évaluation des performances des obligations.

Coûts des contrats de location – Amortissements

Ces coûts représentent les amortissements directement liés aux véhicules donnés en location. L'amortissement est calculé linéairement sur la durée du contrat de location en tenant compte du prix d'achat du véhicule diminué de sa valeur résiduelle.

Coût de financement des contrats de location

Arval finance l'acquisition des véhicules loués par des emprunts générant des charges d'intérêts. Sont également inclus, tous les frais bancaires et charges financières nécessaires à l'activité courante.

3.b MARGE DES SERVICES

| En millions d'euros | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Revenus des services | 3 913,64 | 3 320,28 |
| Coût des services vendus | (3 278,21) | (2 674,27) |
| Marge des services | 635,44 | 646,01 |

La marge sur les services de location comprend tous les services proposés par Arval et connexes à l'activité de location longue durée, tels que l'entretien et la réparation, les pneus, le véhicule de remplacement, l'assistance, les assurances (via Greenval ou des sociétés externes), la gestion du carburant, la télématique et les services dédiés aux conducteurs.

L'analyse de la norme IFRS 15 réalisée par le Groupe Arval a permis de conclure que la reconnaissance du chiffre d'affaires doit refléter une « Obligation de Performance » c'est-à-dire « les efforts déployés » pour délivrer un service :

- La reconnaissance des revenus est liée à la survenance des coûts quand ils sont prévisibles tels que l'entretien et les pneus ;
- En absence de coûts prévisibles comme pour l'assurance ou l'assistance, les revenus sont reconnus au fur et à mesure de l'écoulement de la vie du contrat.

Les ajustements comptables liés au traitement d'IFRS15 trouvent leur contrepartie dans des comptes de régularisation actif et passif.

Entretien, frais de maintenance et pneumatiques

Les revenus liés aux services de réparation et d'entretien sont comptabilisés sur la durée du contrat de location. La reconnaissance du revenu se fait à la suite de la survenance des coûts encourus. La différence entre les montants facturés aux clients et les montants comptabilisés en tant que revenus sont comptabilisés en revenus différés de services.

Dommages et assurances

Les revenus liés aux activités d'assurance peuvent être comptabilisés de manière linéaire dès le premier jour des contrats, car l'occurrence des incidents et des coûts associés n'est pas certaine pendant la durée du contrat.

Carburant

Le groupe Arval peut agir en qualité d'intermédiaire « opaque » ou « transparent » entre un client et un pétrolier pour l'approvisionnement en carburant. Les commissions d'intermédiation sont enregistrées linéairement pendant la durée de vie du contrat.

Gestion de flotte et autres services

Les produits des services de gestion de flotte, ainsi que les autres services tels que la télématique et les services liés à la mobilité sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat.

3.c RESULTAT DE CESSIION DE VEHICULES ET REEVALUATION

| En millions d'euros | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|---|-----------------|---------------|
| Produits de la vente de véhicules | 4 003,56 | 4 162,66 |
| Coût de revient des véhicules vendus et réévaluation | (2 873,98) | (3 792,97) |
| Résultat de cession de véhicules et réévaluation | 1 129,58 | 369,69 |

Les produits et charges des véhicules cédés comprennent principalement :

Produit des véhicules cédés et frais de fin de contrat :

- Prix de vente ;
- Les frais de remise en état ;
- Frais de dépassement kilométrique ;
- Les frais de résiliation anticipée.

Selon la norme IAS 16, une estimation (ajustée régulièrement selon la meilleure estimation dont Arval dispose) du résultat attendu sur les cessions futures est étalée sur la durée de vie des contrats. Cette estimation est incluse dans le résultat de cession de véhicules.

Pour être conforme aux normes IFRS, les valeurs résiduelles de la flotte de véhicules sont évaluées afin de prendre en compte les risques potentiels liés à l'évolution du marché des voitures d'occasion. Cette évaluation de la valeur résiduelle fait partie de l'amortissement du parc locatif.

Coût des véhicules cédés et réévaluation :

- Valeur comptable nette des véhicules ;
- Coûts logistiques ;
- Marge anticipée due à la réévaluation de la valeur résiduelle (en application des principes décrits en 1.c.1).

3.d CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

| En millions d'euros | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|---|-----------------|-----------------|
| Frais de personnel | (571,79) | (522,29) |
| Autres charges générales d'exploitation | (240,46) | (231,07) |
| Dotations aux amortissements | (62,02) | (54,43) |
| Total des charges générales d'exploitation | (874,26) | (807,79) |

Les charges d'exploitation comprennent principalement les charges de personnel, les coûts informatiques, les locations immobilières, les honoraires et la publicité, les amortissements et dépréciations des immobilisations propres. Ce poste contient également l'amortissement des droits d'utilisation selon IFRS 16.

L'effectif moyen des collaborateurs du groupe Arval au cours de l'exercice 2022 est de 7 768 (7 423 en 2021).

Au 31 décembre 2022, le nombre de collaborateurs en équivalent temps plein employés par le groupe Arval est de 8 133 (7 535 en 2021).

3.e COUT DU RISQUE

| En millions d'euros | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|--|----------------|----------------|
| Dotations nettes aux dépréciations | (22,32) | (12,11) |
| Récupérations sur créances amorties | 2,17 | 2,18 |
| Pertes sur créances irrécouvrables | (27,20) | (24,31) |
| Total du coût du risque de la période | (47,36) | (34,24) |

Le coût du risque comprend la dépréciation des créances ainsi que les gains et pertes résultant de la politique de provisionnement définie.

Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en pertes intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à Arval ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

3.f AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

| En millions d'euros | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|--|---------------|---------------|
| Autres produits | 86,74 | 12,99 |
| Autres charges | (8,39) | (4,65) |
| Total des autres produits et autres charges | 78,35 | 8,34 |

Les autres produits et charges représentent tous les éléments du compte de résultat relatifs à l'évaluation et à la cession des instruments financiers (principalement pour Greenval). Ce poste concerne également les cessions des actifs immobilisés autres que la flotte de véhicules et les droits d'utilisation.

En application de la norme IAS 29, le poste autres produits comprend un montant de 80,42 millions avant impôt relatif au profit sur la situation monétaire nette de l'entité Turque. Ce montant comprend l'application du coefficient général des prix depuis le 1^{er} janvier 2021 sur les éléments non monétaires du bilan et sur les composants du compte de résultat.

3.g QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

| En millions d'euros | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|---|---------------|---------------|
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 9,63 | 8,14 |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 9,63 | 8,14 |

Il s'agit de la part des revenus générés par les sociétés associées au groupe Arval et comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence compte tenu de leur participation. Il s'agit du partenariat dans la zone Amérique du Sud, y compris Relsa Colombie qui est rentré dans le périmètre de consolidation au 1^{er} semestre 2022.

3.h IMPOT SUR LES BENEFICES

| En millions d'euros | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Charge d'impôt courant de l'exercice | (228,34) | (189,87) |
| Charge d'impôt différé de l'exercice | (184,30) | (0,30) |
| Impôts sur les bénéfices | (412,64) | (190,16) |

Taux d'imposition effectif

| Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France | Exercice 2022 | | Exercice 2021 | |
|---|---------------------|---------------|---------------------|---------------|
| | en millions d'euros | taux d'impôt | en millions d'euros | taux d'impôt |
| Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽¹⁾ | -426,77 | 25,83% | -256,40 | 28,41% |
| Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères | 27,21 | -1,65% | 40,03 | -4,44% |
| Effet lié aux changements de taux d'imposition | 3,35 | -0,20% | 19,46 | -2,16% |
| Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions | -8,43 | 0,51% | -3,49 | 0,39% |
| Effet lié aux crédits d'impôts utilisés | 11,75 | -0,71% | 16,83 | -1,86% |
| Effet lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures | 2,57 | -0,16% | -16,62 | 1,84% |
| Effet lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés | 0,26 | -0,02% | 0,75 | -0,08% |
| Autres effets | -22,57 | 1,37% | 9,27 | -1,03% |
| Charge d'impôt sur les bénéfices | -412,64 | 24,97% | -190,16 | 21,07% |
| Charge d'impôt courant de l'exercice | -228,34 | 13,82% | -189,87 | 21,04% |
| Charge d'impôt différé de l'exercice (note 5.i) | -184,30 | 11,15% | -0,30 | 0,03% |

⁽¹⁾Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition,

Le taux d'imposition normal en France est de 25,83% pour l'exercice 2022 (contre 28,41% pour l'exercice 2021).

Les pays où les taux d'imposition sont inférieurs à ceux de la France sont principalement le Royaume-Uni, l'Irlande et la Belgique (avec des taux d'imposition applicables respectivement de 19 %, 12,5 % et 25,0 %).

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

4.a FLOTTE EN LOCATION

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la flotte en location en valeur (en millions euros) au sein des pays et zones géographiques dans lesquels le groupe Arval opère.

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Pays / Zones Géographique | | |
| France | 5 198,53 | 4 994,24 |
| Italie | 4 244,61 | 3 743,27 |
| Royaume-Uni | 3 449,05 | 3 325,43 |
| Espagne | 3 714,72 | 3 381,61 |
| Allemagne | 2 162,46 | 1 810,74 |
| Europe centrale et du Sud | 3 247,38 | 2 632,03 |
| Europe du Nord et Benelux | 4 707,34 | 3 700,78 |
| Asie (*) | 504,77 | 322,75 |
| Amérique Latine | 421,41 | 215,70 |
| Montant net de la flotte à la fin de la période | 27 650,27 | 24 126,56 |

(*) Dont +198,7MEUR lié à l'hyperinflation en Turquie

La flotte en Europe du Nord et Benelux a progressé de plus d'un milliard d'euros, dont 622 millions d'euros sont liés à l'acquisition de Terberg Business Lease Group.

L'acquisition de l'activité location longue durée de BCR a, quant à elle, contribué à hauteur de 39 millions d'euros dans l'augmentation de la flotte de véhicules sur l'Europe Centrale et du Sud.

4.b EFFECTIFS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs en ETP (Equivalents Temps Plein) en nombre au sein des pays et de la zone géographique dans lesquels le groupe Arval opère à la fin de la période.

| | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Pays / Zones géographiques | | |
| France / IT / Fonctions centrales / Autres | 2 374 | 2 230 |
| Italie | 1 098 | 1 090 |
| Royaume-Uni | 682 | 654 |
| Espagne | 832 | 773 |
| Allemagne | 424 | 371 |
| Europe centrale et du Sud | 1 055 | 952 |
| Europe du Nord et Benelux | 1 083 | 854 |
| Asie | 211 | 247 |
| Amerique Latine* | 376 | 365 |
| <i>*dont garages</i> | 55 | 59 |
| TOTAL EFFECTIF EQUIVALENT TEMPS PLEIN | 8 133 | 7 535 |

Les ETP comprennent les effectifs en CDI et CDD, présents à temps plein ou à temps partiel (au prorata de leur temps de présence), des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale ainsi que les effectifs des entités mise en équivalence.

Les effectifs se sont accrus de 176 ETP suite aux acquisitions des entités Terberg (+ 165 ETP) ainsi que l'activité LLD de BCR (+11 ETP).

Au 31/12/2022, la région Amérique latine comprend 227 ETP dans les entités détenues avec le groupe Relsa qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, contre 218 au 31/12/2021.

4.c RESULTAT OPERATIONNEL BRUT

La répartition du résultat opérationnel brut par pays ou zones géographiques est la suivante :

| En millions d'euros | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Pays / Zones géographiques | | |
| France | 583,36 | 370,80 |
| Italie | 443,59 | 309,55 |
| Royaume-Uni | 322,31 | 223,64 |
| Espagne | 302,48 | 220,02 |
| Allemagne | 149,37 | 92,85 |
| Europe centrale et Sud | 239,69 | 138,51 |
| Europe du Nord et Benelux | 349,07 | 266,18 |
| Asie | 58,65 | 82,43 |
| Amérique latine | 46,99 | 32,20 |
| Résultat Opérationnel brut | 2 495,51 | 1 736,18 |

5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

5.a ECARTS D'ACQUISITION

| En millions d'euros | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|--|---------------|---------------|
| Valeur nette comptable en début de période | 523,09 | 509,79 |
| Acquisitions | 95,92 | 0,88 |
| Cessions | | |
| Dépréciations comptabilisées pendant la période | | |
| Effets des variations de parités monétaires (*) | (11,00) | 12,41 |
| Autres mouvements | | |
| Valeur nette comptable en fin de période | 608,00 | 523,09 |
| Valeur brute comptable | 711,93 | 632,67 |
| Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période | (103,92) | (109,58) |

(*) : dont ajustement de change sur valeur nette : (11) pour 2022 et 12,41 pour 2021

La dépréciation de l'écart d'acquisition concerne les entités britanniques et a été enregistrée en 2009. Le mouvement sur la dépréciation au 31 décembre 2022 est uniquement dû aux ajustements de taux de change.

Le goodwill est lié aux acquisitions. Toutes les entités acquises fournissent des services de location. Le goodwill est alloué aux entités du groupe Arval qui ont incorporé les acquisitions.

Les acquisitions en 2022 concernent les entités Terberg. Ce montant peut être amené à changer sur 2023 après finalisation de l'exercice de Purchase Price Allocation.

Mesure de l'écart d'acquisition

Lors de l'acquisition d'entreprises, la valeur de l'investissement réalisé peut être supérieure à la juste valeur des actifs et passifs nets des entreprises concernées. Cet excédent représente le goodwill qui doit être régulièrement évalué, moins les pertes de dépréciation cumulées précédemment comptabilisées.

Lorsque l'indicateur suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode des flux de trésorerie actualisés (Discounted Cash-Flow method - DCF) est utilisée pour en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Aucune nouvelle dépréciation n'a été comptabilisée en 2022.

5.b AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | | | |
|---|------------------|--------------------------------------|--------------------------|---------------|
| | Logiciels | Autres immobilisations incorporelles | Immobilisations en cours | Total |
| Valeur nette comptable à l'ouverture | 50,80 | 7,41 | 31,01 | 89,22 |
| Acquisitions | 29,80 | 0,01 | 46,21 | 76,01 |
| Variations de périmètre | 4,30 | | | 5,19 |
| Cessions | (25,02) | (0,00) | (0,01) | (25,03) |
| Amortissements | (6,30) | (1,30) | | (7,59) |
| Provisions / dépréciations | | | | |
| Autres mouvements | (0,22) | (0,00) | (20,42) | (20,64) |
| Effets des variations de parités monétaires | (0,06) | 0,00 | | (0,06) |
| Valeur nette comptable à la clôture | 53,29 | 7,02 | 56,79 | 117,10 |
| Valeur brute comptable | 238,68 | 10,12 | 56,79 | 305,59 |
| Cumul des dépréciations et amortissements | (185,39) | (3,10) | | (188,49) |

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'entrée concernant des partenariats.

Les logiciels développés en interne par le groupe Arval qui remplissent les critères de capitalisation sont capitalisés à hauteur des coûts directs de développement, qui comprennent les coûts externes et les coûts salariaux des employés directement attribuables au projet.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des logiciels développés en interne correspond à 43,36 millions d'euros.

| En millions d'euros | 31 décembre 2021 | | | |
|---|------------------|--------------------------------------|--------------------------|--------------|
| | Logiciels | Autres immobilisations incorporelles | Immobilisations en cours | Total |
| Valeur nette comptable à l'ouverture | 60,12 | 8,69 | 16,05 | 84,86 |
| Acquisitions | 16,14 | 0,02 | 22,15 | 38,31 |
| Variations de périmètre | | | | - |
| Cessions | (4,09) | - | | (4,09) |
| Amortissements | (21,39) | (1,30) | | (22,68) |
| Provisions / dépréciations | | | | - |
| Autres mouvements | | - | (7,19) | (7,19) |
| Effets des variations de parités monétaires | 0,02 | | | 0,02 |
| Valeur nette comptable à la clôture | 50,80 | 7,41 | 31,01 | 89,22 |
| Valeur brute comptable | 207,15 | 9,24 | 31,01 | 247,40 |
| Cumul des dépréciations et amortissements | (156,36) | (1,82) | | (158,18) |

Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des logiciels développés en interne correspond à 43,68 millions d'euros.

5.c FLOTTE EN LOCATION

| En millions d'euros | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Valeur nette comptable en début de période | 24 126,56 | 21 732,34 |
| Acquisitions | 9 871,35 | 9 864,57 |
| Effet des variations de périmètre | 653,44 | (11,74) |
| Cessions | (3 128,05) | (3 488,06) |
| Amortissements comptabilisés pendant la période | (3 827,00) | (4 081,15) |
| Dépréciations comptabilisées pendant la période | (43,02) | (0,24) |
| Autres mouvements (*) | 198,73 | - |
| Effets des variations de parités monétaires | (201,75) | 110,84 |
| Valeur nette comptable en fin de période | 27 650,27 | 24 126,56 |
| Valeur brute comptable | 38 075,43 | 33 143,57 |
| Cumul des dépréciations et amortissements | (10 425,16) | (9 017,01) |
| (*) dont +198,7MEUR lié à l'hyperinflation en Turquie | | |

Au 31 Décembre 2022, le montant net des véhicules loués appartenant au groupe Arval atteint 27 650,27 millions d'euros.

Pour être conforme aux normes IFRS, les valeurs résiduelles de la flotte sont évaluées afin de prendre en compte les risques potentiels liés à l'évolution du marché des véhicules d'occasion. Cette évaluation de la valeur résiduelle fait partie de l'amortissement de la flotte en location. Une méthodologie prospective est appliquée pour le calcul de l'amortissement de la flotte en location en intégrant la variation de la valeur résiduelle contractuelle sur la durée de vie restante du contrat.

La flotte en location est amortie linéairement sur la durée du contrat de location (en moyenne entre un et cinq ans).

Le traitement des véhicules restitués en fin de contrat de location est décrit dans le chapitre 5.j Stocks.

Dépréciation de la flotte en location

Dans le cadre de l'évaluation annuelle visant à évaluer si un actif a pu ou non se déprécier, le groupe Arval s'appuie sur toutes les sources d'information qu'elles soient internes ou externes. Si des indications de dépréciation existent, une analyse est effectuée pour déterminer si la valeur comptable de l'actif ou de l'entité excède la valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Cf. note 2.1 pour plus d'informations.

5.d AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | | | |
|---|---------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|------------------------|
| | Terrains et constructions | Equipement, Mobilier et installations | Autres immobilisations corporelles | Valeur nette comptable |
| Valeur nette comptable en début de période | 86,84 | 8,96 | 52,93 | 148,72 |
| Acquisitions | 41,11 | 4,18 | 23,61 | 68,91 |
| Effet des variations de périmètre | 2,58 | - | 0,31 | 2,89 |
| Cessions | (2,49) | (0,36) | (7,03) | (9,88) |
| Amortissements comptabilisés pendant la période | (21,44) | (1,65) | (13,18) | (36,26) |
| Dépréciations comptabilisées pendant la période | - | - | - | - |
| Autres mouvements | 1,21 | 0,01 | (0,79) | 0,43 |
| Effets des variations de parités monétaires | (0,47) | (0,04) | (0,82) | (1,33) |
| Valeur nette comptable en fin de période | 107,34 | 11,10 | 55,03 | 173,48 |
| Dont droits d'utilisation | 100,97 | 1,67 | 4,28 | 106,92 |
| Valeur brute comptable | 266,23 | 27,81 | 126,09 | 420,13 |
| Cumul des dépréciations et amortissements | (158,88) | (16,71) | (71,06) | (246,65) |

Les terrains représentent 8,24 millions d'euros en valeur comptable à la fin de la période.

| En millions d'euros | 31 décembre 2021 | | | |
|---|---------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|------------------------|
| | Terrains et constructions | Equipement, Mobilier et installations | Autres immobilisations corporelles | Valeur nette comptable |
| Valeur nette comptable en début de période | 99,24 | 8,42 | 50,70 | 158,36 |
| Acquisitions | 6,96 | 2,14 | 17,19 | 26,28 |
| Effet des variations de périmètre | - | - | (0,01) | (0,01) |
| Cessions | - | (0,10) | (6,17) | (6,27) |
| Amortissements comptabilisés pendant la période | (21,35) | (1,52) | (10,56) | (33,43) |
| Dépréciations comptabilisées pendant la période | (0,17) | - | - | (0,17) |
| Autres mouvements | 1,17 | - | 1,79 | 2,96 |
| Effets des variations de parités monétaires | 0,98 | 0,03 | (0,01) | 1,00 |
| Valeur nette comptable en fin de période | 86,84 | 8,96 | 52,93 | 148,72 |
| Dont droits d'utilisation | 83,72 | 1,67 | 4,32 | 89,71 |
| Valeur brute comptable | 231,72 | 25,08 | 111,43 | 368,22 |
| Cumul des dépréciations et amortissements | (144,88) | (16,12) | (58,50) | (219,50) |

Les terrains représentaient 6,31 millions d'euros en valeur comptable à la fin de la période.

5.e PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Valeur nette comptable en début de période | 34,66 | 25,67 |
| | - | - |
| Quote part des résultats | 9,63 | 8,14 |
| Quote-part des variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres | (3,41) | 2,18 |
| Effets des variations de parités monétaires | (1,13) | (1,34) |
| | - | - |
| Valeur nette comptable en fin de période | 39,74 | 34,66 |

Le poste participations dans les entreprises mises en équivalence comprend les entités contrôlées conjointement par Arval et son partenaire Relsa au Chili, au Pérou et en Colombie.

5.f PORTEFEUILLE DE TITRES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Valeur nette comptable en début de période | 10,71 | 10,46 |
| Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat | 0,37 | 0,93 |
| Changement de périmètre du portefeuille de titres | - | (0,69) |
| Valeur nette comptable en fin de période | 11,08 | 10,71 |

Arval détient 2 types de titres :

- Les entités qui ne sont pas contrôlées par Arval : Annuo Jiutong en Chine (avec un pourcentage d'intérêt de 15 %).
- Les entités entièrement contrôlées par Arval mais non consolidées pour des raisons de matérialité : Arval India.

Les titres sont classés comme étant obligatoirement à la juste valeur par résultat.

5.g INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | | 31 décembre 2021 | |
|--|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | Valeur de marché positive | Valeur de marché négative | Valeur de marché positive | Valeur de marché négative |
| Couverture de valeur | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Instruments dérivés de taux | | | | |
| Instruments dérivés de change | | | | |
| Couverture de résultats futurs | 25,37 | 27,76 | 20,48 | 10,84 |
| Instruments dérivés de taux | 11,63 | | | |
| Instruments dérivés de change | 13,74 | 27,76 | 20,48 | 10,84 |
| Autres instruments dérivés | | | | |
| Dérivés utilisés en couverture | 25,37 | 27,76 | 20,48 | 10,84 |
| La répartition courant / non courant est la suivante | | | | |
| Courant (moins d'1 an) | 7,25 | 7,93 | 5,85 | 3,10 |
| Non courant (plus d'1 an) | 18,12 | 19,83 | 14,63 | 7,74 |
| Total | 25,37 | 27,76 | 20,48 | 10,84 |

Les instruments financiers dérivés sont décrits dans le chapitre 1.c.3. La comptabilité de couverture est définie dans la section 2.h.

5.h AUTRES ACTIFS FINANCIERS

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Prêts | 77,24 | 81,95 |
| Dépôts | 5,81 | 2,84 |
| Autres actifs financiers non courants - Disponibles à la vente | 158,11 | 190,29 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 25,76 | 43,34 |
| Valeur nette comptable en fin de période | 266,92 | 318,42 |

Les autres actifs financiers courants - Disponibles à la vente sont uniquement composés des investissements de Greenval insurance DAC pour répondre aux principes ci-dessous :

1. Protéger le capital et la solvabilité de l'entreprise,
2. Assurer la couverture du passif de la société par des investissements appropriés,

3. Minimiser le risque de perte conformément à son appétence pour le risque,

Greenval insurance DAC ne s'engage pas dans un trading actif et est typiquement un investisseur "buy and hold" avec une allocation d'actifs en titres à taux fixe adossée à son passif.

La répartition entre les maturités courantes et non courantes est la suivante :

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Courant (moins d'un an) | 83,05 | 35,79 |
| Non-courant (au-delà d'un an) | 183,87 | 282,63 |
| Valeur nette comptable en fin de période | 266,92 | 318,42 |

5.i IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Impôts courants | 57,93 | 25,04 |
| Impôts différés | 91,36 | 110,73 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 149,30 | 135,77 |
| Impôts courants | 138,68 | 75,26 |
| Impôts différés | 489,65 | 312,37 |
| Passifs d'impôts courants et différés | 628,33 | 387,63 |

Variation des impôts différés par nature sur la période :

| En millions d'euros | 31 décembre 2021 | Variations comptabilisées directement en résultat | Variations comptabilisées en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat | Variations comptabilisées en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat | Variations de périmètre, des parités monétaires et divers | 31 décembre 2022 |
|-------------------------------------|------------------|---|---|--|---|------------------|
| Instruments financiers | 1,54 | (4,63) | 4,04 | - | (0,56) | 0,39 |
| Provisions pour engagements sociaux | 7,98 | (4,81) | | (3,80) | (19,88) | (20,52) |
| Flotte | (479,28) | (184,08) | | | (6,75) | (670,11) |
| Autres immobilisations corporelles | 74,95 | (0,57) | | | 1,65 | 76,02 |
| Immobilisations incorporelles | (0,75) | 0,21 | | | (0,31) | (0,85) |
| Provisions pour risque de crédit | 28,01 | 0,90 | | | 0,31 | 29,22 |
| Provisions | 54,27 | 15,62 | | | 0,17 | 70,05 |
| Déficits fiscaux reportables | 115,00 | (5,11) | | | (0,12) | 109,77 |
| Autres éléments | (3,36) | 1,95 | | | 9,14 | 7,73 |
| Total impôts différés nets | (201,64) | (180,54) | 4,04 | (3,80) | (16,35) | (398,29) |
| Actifs d'impôts différés | 110,73 | | | | | 91,36 |
| Passifs d'impôts différés | 312,37 | | | | | 489,65 |

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des règles fiscales et des taux d'imposition en vigueur dans chaque pays où le groupe Arval exerce ses activités pendant la période au cours de laquelle le revenu est généré.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

5.j STOCKS

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Valeur nette comptable en début de période | 283,71 | 400,09 |
| | - | - |
| Variation des stocks | 191,69 | (125,37) |
| Provision pour dépréciation | 5,65 | 4,62 |
| Éléments relatifs aux variations de parités monétaires | (4,34) | 4,37 |
| | - | - |
| Valeur nette comptable en fin de période | 476,71 | 283,71 |
| Valeur brute comptable | 481,50 | 294,17 |
| Cumul des provisions pour dépréciation | (4,79) | (10,46) |

A la fin du contrat de location, les actifs concernés sont reclassés de la rubrique "Flotte en location" vers la rubrique "Stocks" à leur valeur comptable.

Les stocks sont alors composés des véhicules restitués mais non encore vendus. La valeur présentée est un montant net de la valeur historique à la date de la location et de sa dépréciation.

Les véhicules en stock, sont dépréciés jusqu'à leur date de cession pour tenir compte de l'impact du temps sur la valeur de marché.

5.k CREANCES CLIENTS

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Créances envers les clients | 1 424,06 | 1 171,01 |
| Dépréciations | (190,21) | (165,59) |
| | - | - |
| Total | 1 233,85 | 1 005,42 |
| | - | - |
| L'antériorité des créances est présentée ci-après: | - | - |
| Montant non échu | 1 011,94 | 865,42 |
| Montant échu depuis moins d'un an | 286,34 | 198,39 |
| Montant échu de 1 à 5 ans | 115,17 | 96,75 |
| Montant échu depuis plus de 5 ans | 10,61 | 10,45 |
| | - | - |
| Total | 1 424,06 | 1 171,01 |

Les créances clients représentent des créances de location en cours, impayées, au titre de contrats de location simple existants ou des créances liées à des ventes de stocks.

Selon les principes comptables du groupe Arval, il doit être déterminé pour chaque créance, si un événement générateur de pertes (ou une combinaison d'événements générateurs de pertes) :

- Conduit au classement en encours douteux,
- Réduit les encaissements futurs estimés qui devraient être récupérés

Lorsqu'un indicateur objectif de dépréciation est identifié, c'est-à-dire lorsque la créance est classée en « douteux », la valeur recouvrable doit être calculée pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation doit être calculée comme suit : Dépréciation sur créances douteuses = Encours - Valeur recouvrable.

Afin d'estimer la valeur recouvrable à prendre en compte dans le calcul de la dépréciation pour créances douteuses, deux types d'évaluation peuvent être utilisés : le calcul individuel et le calcul statistique. Celles-ci doivent être utilisées séparément, ce qui signifie qu'une créance douteuse ne peut être amortie en même temps par un calcul individuel et statistique. Bien que ces deux options soient considérées comme disponibles toutes les deux pour les cas en défaut, l'approche statistique est à suivre pour la partie douteuse non en défaut (c'est-à-dire pour défaut technique / litige).

(a) Estimation individuelle : client par client

(b) Estimation statistique : si les créances douteuses peuvent être regroupées en groupes homogènes (c'est-à-dire partageant des caractéristiques similaires), la valeur recouvrable actualisée peut être déterminée statistiquement. Des groupes homogènes sont définis par des créances partageant des caractéristiques similaires (géographie, nombre de jours d'impayés, raisons du classement etc.) et dans ce cas, le pourcentage de recouvrement peut être calculé en fonction de l'historique des recouvrements.

Dans le cadre d'IFRS9, une méthodologie simplifiée appelée « Approximation par dépréciation nette » est utilisée pour évaluer la perte de crédit attendue à comptabiliser sur les créances clients et les créances de location.

Cette méthodologie s'appuie sur les données historiques du coût du risque : elle consiste essentiellement à appliquer à l'exposition hors Groupe du trimestre considéré un « Ratio de Provisionnement Spécifique » (Special Provisioning Ratio - SPR), propre à chaque entité, calculé sur la base des données historiques de l'entité sur les 7 dernières années :

- Le SPR pourrait être estimé comme la moyenne des pertes et dotations/reprises de provisions constatées sur l'ensemble de l'historique sur le portefeuille auquel appartient l'actif
- Il est mis à jour une fois par an au dernier trimestre (y compris les derniers chiffres disponibles du trimestre) et reste inchangé les trois trimestres suivants.

En outre, en raison des conséquences de la crise pandémique, et afin de calculer le niveau de dépréciation du portefeuille le plus approprié, un coefficient dit « forward looking » a été intégré dans le calcul de la provision.

La part SPR incluse dans la dépréciation des créances s'élève à 35Meuros au 31 Décembre 2022 contre 23Meuros au 31 décembre 2021.

A chaque date de clôture, la dépréciation doit être revue afin de prendre en compte :

- Les remboursements réalisés depuis la clôture précédente,

- L'estimation du montant des encaissements.

Les mouvements de dépréciation sont analysés ci-dessous :

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Valeur nette comptable en début de période | (165,59) | (144,59) |
| Dépréciations comptabilisées pendant la période | (46,04) | (38,88) |
| Reprise de dépréciations | 22,21 | 18,35 |
| Éléments relatifs aux variations de parités monétaires | 1,39 | (0,86) |
| Autres mouvements | (2,19) | 0,38 |
| | - | - |
| Valeur nette comptable en fin de période | (190,21) | (165,59) |

5.1 TRÉSORERIE ET ASSIMILÉS

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Caisse et comptes ordinaires | 4 236,97 | 1 209,88 |
| Dépôts bancaires à court terme | 316,28 | 100,94 |
| Valeur nette comptable fin de période | 4 553,26 | 1 310,82 |

La trésorerie et assimilés comprend les liquidités en caisse, les dépôts bancaires à vue et les autres placements très liquides.

La trésorerie et assimilés est définie comme des placements à court terme qui sont facilement convertibles en des montants connus. Les actifs financiers détenus en tant qu'équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins d'investissement ou à d'autres fins.

Dans les comptes consolidés, les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts.

La variation de trésorerie et équivalents entre décembre 2021 et décembre 2022 est de 3 225,67 millions d'euros (variation tenant compte des découverts bancaires).

5.m AUTRES CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| TVA et autres taxes | 357,62 | 277,76 |
| Autres débiteurs divers | 341,48 | 176,22 |
| Dépréciations sur compte d'actif | (4,55) | (6,57) |
| Charges constatées d'avance | 263,78 | 255,31 |
| Autres produits à recevoir | 291,65 | 285,40 |
| Autres comptes de régularisation actifs | 361,91 | 321,31 |
| Valeur nette comptable en fin de période | 1 611,89 | 1 309,42 |

Ces montants comprennent notamment des acomptes au titre de charges imputables à une période ultérieure et des sommes restant à recevoir et, des ristournes et primes à recevoir.

Toutes ces créances ont une échéance inférieure à un an.

5.n CAPITAUX PROPRES

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Capital social | 66,41 | 66,41 |
| Primes d'émission | 216,54 | 272,23 |
| Bénéfices non distribués et autres réserves | 1 875,68 | 1 485,84 |
| Résultat net | 1 249,22 | 720,48 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | 3 407,85 | 2 544,95 |

Au 31 décembre 2022, le capital social d'Arval Service Lease s'élève à 66 412 800 euros et est divisé en 3 320 640 actions. La valeur nominale de chaque action est de 20 EUR, inchangée par rapport au 31 décembre 2021. Le nombre d'actions est également inchangé par rapport au 31 décembre 2021.

Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Le report à nouveau et les autres réserves représentent principalement, outre les réserves légales, les réserves comptabilisées du fait de l'application des normes IFRS.

Les variations des capitaux propres sont décrites dans l'état de variation des capitaux propres entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2022.

5.0 DETTES SUBORDONNEES

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Dettes subordonnées | 90,00 | 90,00 |

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont initialement comptabilisées à la valeur d'émission, y compris les frais de transaction, et sont ensuite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La dette subordonnée concerne exclusivement l'entité Arval Allemagne comme l'exigent les autorités allemandes. Arval Allemagne doit réaliser chaque année un calcul afin de démontrer qu'elle dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques liés à son activité. Une dette subordonnée a été mise en place en 2017 pour répondre à cette exigence.

La maturité de la dette subordonnée étant supérieure à un an, la dette est classée en passif non courant.

5.p DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Emissions obligataires à Moyen Terme | 3 789,00 | 1 291,85 |
| Emissions obligataires issues d'opérations de titrisation | 350,00 | - |
| Titres de créances négociables | 1 207,00 | 600,00 |
| Total des dettes au coût amorti | 5 346,00 | 1 891,85 |

La valeur nominale des titres émis (EMTN) en 2022 s'élève à 3,8 milliards d'euros, montant duquel il faut déduire les frais d'émission et les obligations souscrites par Greenval, respectivement 4,59 millions d'euros et 6,68 millions d'euros.

En octobre 2022, une émission de dettes Senior adossées à des actifs d'ASL France (titrisation) pour un montant de 350 millions d'euros a été réalisée.

Le montant total d'émission de titres a été opérée en 2 tranches :

- 350 millions de dettes Senior
- 59 millions d'Euros de dettes Junior, souscrites par ASL France.

Le groupe Arval conserve la quasi-totalité des risques et des avantages des créances locatives, car dans le programme de titrisation adossée à des actifs, Arval a souscrit des titres de premier rang et supportera donc toutes les pertes réalisées. En conséquence, le groupe Arval continue de comptabiliser l'intégralité des créances locatives transférées.

| Programme et entité ad hoc | Emetteur | Pays | Devise | Montant |
|----------------------------|------------|--------|--------|--------------|
| FCT Pulse France 2022 | ASL France | France | Euros | 350 millions |

La répartition entre les échéances courantes et non courantes est la suivante :

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Courant (moins d'un an) | 1 207,08 | 600,00 |
| Non-courant (plus d'un an) | 4 138,92 | 1 291,85 |
| Total | 5 346,00 | 1 891,85 |

5.q EMPRUNTS AUPRES D'INSTITUTIONS FINANCIERES

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 December 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Emprunts auprès des institutions financières | 23 917,63 | 21 414,52 |
| Dettes rattachées sur emprunts auprès des institutions finan | 55,80 | 26,93 |
| Découverts | 177,49 | 160,73 |
| Dettes rattachées sur découverts | 0,36 | 1,30 |
| Total | 24 151,28 | 21 603,48 |

Les emprunts auprès des institutions financières sont principalement composés de 91,92 % d'emprunts BNPP et BNPP Fortis. Ces emprunts remboursables servent à l'acquisition des véhicules à donner à la location et à couvrir les investissements du groupe Arval. Les intérêts courus et les découverts bancaires sont inclus avec les emprunts.

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Courant (moins d'un an) | 6 700,56 | 6 754,67 |
| Non courant (plus d'un an) | 17 450,72 | 14 848,81 |
| Total | 24 151,28 | 21 603,48 |

Echéance des emprunts :

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---------------------|------------------|------------------|
| Moins d'un an | 6 466,91 | 6 565,72 |
| 1-5 ans | 17 363,64 | 14 797,68 |
| Plus de 5 ans | 87,08 | 51,13 |
| Total | 23 917,63 | 21 414,52 |

5.r ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES A LONG TERME

| En millions d'euros | 31 décembre 2021 | Dotations nettes aux provisions | Révaluations comptabilisées directement en capitaux propres | Variations des parités monétaires et divers | 31 décembre 2022 |
|--|------------------|---------------------------------|---|---|------------------|
| Provisions sur engagements sociaux | | | | | |
| - Avantages postérieurs à l'emploi | 62,41 | 2,49 | (29,78) | 0,48 | 35,59 |
| - Provision pour bonus différé | 5,35 | 0,16 | - | (0,01) | 5,51 |
| - Provision au titre des autres avantages à long terme | 6,46 | 0,63 | - | (0,00) | 7,09 |
| - Autres provisions | 0,34 | (0,18) | - | - | 0,15 |
| Total provisions sur engagements sociaux | 74,56 | 3,09 | (29,78) | 0,47 | 48,34 |

| En millions d'euros | 31 décembre 2020 | Dotations nettes aux provisions | Révaluations comptabilisées directement en capitaux propres | Variations des parités monétaires et divers (*) | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|---------------------------------|---|---|------------------|
| Provisions sur engagements sociaux | | | | | |
| - Avantages postérieurs à l'emploi | 67,90 | 3,14 | (6,67) | (1,95) | 62,41 |
| - Provision pour bonus différé | 4,08 | 1,25 | - | 0,02 | 5,35 |
| - Provision au titre des autres avantages à long terme | 8,46 | (2,01) | - | 0,01 | 6,46 |
| - Autres provisions | 0,22 | 0,12 | - | - | 0,34 |
| Total provisions sur engagements sociaux | 80,66 | 2,49 | (6,67) | (1,93) | 74,56 |

(*) dont impact IFRIC en 2021 : 1.7 millions d'euros brut

La définition des avantages du personnel couvert par ces dispositions est décrite au chapitre 2.i. L'échéance des provisions étant supérieure à un an, elles sont classées en non courant.

Hypothèses actuarielles

Pour 2022, les intervalles de taux retenus sont les suivants :

| En pourcentage | Exercice 2022 | |
|----------------|----------------------|---|
| | Taux d'actualisation | Taux d'augmentation future des salaires (1) |
| France | 3,80% | 2,20% - 3,45% |
| Royaume-Uni | 4,70% | NA |
| Allemagne | 3,80% | 2,90% |
| Belgique | 2,10%-2,50% | 4,00% |
| Suisse | 2,00% | 2,00% |

(1) y compris dérive des prix (inflation)

Effet de l'évolution du taux d'actualisation

Les obligations pourraient changer en fonction de l'effet de l'évolution du taux d'actualisation :

| En millions d'euros | Exercice 2022 | |
|---------------------|---|--|
| | Evolution de la valeur actualisée des obligations Taux d'actualisation - 100bp | Evolution de la valeur actualisée des obligations Taux d'actualisation +100bp |
| France | 4,23 | (3,41) |
| Royaume-Uni | 12,49 | (9,92) |
| Allemagne | 6,48 | (4,33) |
| Belgique | 3,15 | (2,01) |
| Suisse | 0,96 | (0,80) |

5.s PROVISIONS

Provisions pour risques et charges par nature

| En millions d'euros | 31 décembre 2021 | Dotations nettes aux provisions | Utilisation des provisions | Variation des parités monétaires et divers | 31 décembre 2022 |
|--|------------------|---------------------------------|----------------------------|--|------------------|
| Provisions techniques d'assurance (GreenVal) | 151,03 | 23,75 | | 9,29 | 184,08 |
| Provisions pour risques sur les contrats de location | 268,28 | 116,76 | (59,62) | 4,29 | 329,71 |
| Provisions pour litiges avec des tiers | 3,16 | 1,49 | (0,89) | 0,02 | 3,78 |
| Autres provisions pour risques et charges | 7,24 | 0,82 | (0,84) | 0,01 | 7,23 |
| Total des provisions pour risques et charges | 429,71 | 142,82 | (61,35) | 13,61 | 524,78 |
| La répartition courant / non-courant est la suivante : | | | | | |
| Courant (moins d'un an) | 121,42 | | | | 148,41 |
| Non-courant (plus d'un an) | 308,29 | | | | 376,37 |
| Total | 429,71 | | | | 524,78 |

| En millions d'euros | 31 décembre 2020 | Dotations nettes aux provisions | Utilisation des provisions | Variation des parités monétaires et divers | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|---------------------------------|----------------------------|--|------------------|
| Provisions techniques d'assurance (GreenVal) | 124,60 | 24,33 | | 2,10 | 151,03 |
| Provisions pour risques sur les contrats de location | 222,66 | 102,94 | (55,67) | (1,65) | 268,28 |
| Provisions pour litiges avec des tiers | 10,03 | 0,61 | (7,28) | (0,19) | 3,16 |
| Autres provisions pour risques et charges | 7,92 | 2,24 | (2,87) | (0,04) | 7,24 |
| Total des provisions pour risques et charges | 365,20 | 130,12 | -65,83 | 0,21 | 429,71 |
| La répartition courant / non-courant est la suivante : | | | | | |
| Courant (moins d'un an) | 100,58 | | | | 121,42 |
| Non-courant (plus d'un an) | 264,62 | | | | 308,29 |
| Total | 365,20 | 0,00 | | | 429,71 |

Les provisions pour risques sur les contrats de location couvrent principalement les risques liés à la prestation de services « risk retention » et véhicules relais-assistance.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

La maturité est déterminée comme suit :

- Pour les tiers : date prévisible de décaissement
- Pour les risques et charges et les assurances : au prorata de la durée moyenne des contrats

5.t AUTRES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Passifs de location | 100,87 | 84,57 |
| Dépôts de garanties | 106,27 | 88,15 |
| Dettes fournisseurs | 382,90 | 271,76 |
| TVA et autres taxes | 85,82 | 89,69 |
| Produits différés liés aux contrats de location | 1 010,64 | 923,91 |
| Autres charges à payer | 270,71 | 188,18 |
| Autres créditeurs | 735,38 | 637,72 |
| Total | 2 692,60 | 2 283,98 |
| La répartition courant / non-courant est la suivante : | | |
| Courant (moins d'un an) | 2 611,93 | 2 215,02 |
| Non-courant (plus d'un an) | 80,67 | 68,97 |
| Total | 2 692,60 | 2 283,98 |

Ce poste comprend les dettes nées des obligations locatives (IFRS 16), les dettes fournisseurs y compris sur les immobilisations, la TVA collectée et toutes autres sommes dues aux salariés, à l'Etat ou aux organismes sociaux.

Les autres produits différés, les autres charges à payer, les autres comptes de régularisation et les charges reportées font également partie de ce poste.

La partie non courante concerne les dettes de location.

6. ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Engagements de financement donnés | 7,66 | 3,54 |
| Engagements de garantie donnés | 168,00 | 123,61 |
| Total des engagements de financement donnés | 175,65 | 127,14 |
| Engagements de financement reçus | 84,52 | 769,03 |
| Engagements de garantie reçus | 83,57 | 96,93 |
| Total des engagements de financement reçus | 168,10 | 865,96 |

Ces engagements sont conclus dans le cadre des activités ordinaires d'Arval.

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.a RESULTAT PAR ACTION

Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires est déterminé en déduisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions privilégiées.

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de la période attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, ajusté pour tenir compte de l'effet maximal de la conversion des instruments de capitaux propres dilutifs en actions ordinaires. Les options de souscription d'actions dans la monnaie sont prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action, de même que les actions de performance attribuées dans le cadre du Global Share-based Incentive Plan. La conversion de ces instruments n'aurait aucun effet sur le chiffre du résultat net utilisé dans ce calcul.

| En euros | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|---|---------------|---------------|
| Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action | 1 195 118 121 | 699 003 023 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice | 3 320 640 | 3 320 640 |
| Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives | - | - |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action | 3 320 640 | 3 320 640 |
| Résultat de base par action ordinaire (en euros) | 359,91 | 210,50 |
| Résultat dilué par action ordinaire (en euros) | 359,91 | 210,50 |

7.b DIVIDENDES VERSES

Un dividende relatif à la période close le 31 décembre 2021, d'un montant de 394,33 millions d'EUR (118,75 EUR par action) a été payé en avril 2022. Arval a procédé également à un remboursement partiel par prélèvement sur le poste Prime de fusion pour un montant de 55,69 millions d'EUR (soit 16,77 EUR par action).

Un dividende de 275,02 millions d'EUR (82,82 EUR par action) a été distribué en 2021.

7.c PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Contrôle, pourcentages d'intérêt et méthode de consolidation par entité

| Nom | Pays | 31 décembre 2022 | | | 31 décembre 2021 | | |
|--|--------------------|------------------|--------------|--------------|------------------|--------------|--------------|
| | | Méthode | Contrôle (%) | Intérêts (%) | Méthode | Contrôle (%) | Intérêts (%) |
| Arval Service Lease | France | | | | | | |
| Arval Deutschland GmbH | Allemagne | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval Austria GmbH | Autriche | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval Belgium NV SA | Belgique | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Locadif | Belgique | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Terberg Leasing Justlease Belgium BV (***) | Belgique | IG | 100,00% | 100,00% | | | |
| Arval Brasil Ltda | Brésil | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Rentaequipos Leasing SA | Chili | ME | 50,00% | 50,00% | ME | 50,00% | 50,00% |
| Comercializadora de Vehiculos SA | Chili | ME | 50,00% | 50,00% | ME | 49,90% | 49,90% |
| Arval Relsa SPA | Chili | ME | 50,00% | 50,00% | ME | 50,00% | 50,00% |
| Arval Relsa Colombia SAS (*) | Colombie | ME | 50,00% | 50,00% | | | |
| Arval AS | Danemark | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval Service Lease SA | Espagne | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval OY | Finlande | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Cofiparc | France | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval Trading | France | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Public Location Longue Durée | France | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Louveo | France | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Artel | France | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval Fleet Services | France | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| CENT ASL | France | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| FCT Pulse | France | IG | 100,00% | 100,00% | | | |
| Arval Hellas Car Rental SA | Grèce | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval Magyarország KFT | Hongrie | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Greenval Insurance DAC | Irlande | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval Service Lease Italia SPA | Italie | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval Luxembourg SA | Luxembourg | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval Maroc SA | Maroc | IG | 66,66% | 66,66% | IG | 66,66% | 66,66% |
| Arval AS Norway | Norvège | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval Benelux BV (**) | Pays-Bas | | | | IG | 100,00% | 100,00% |
| Terberg Business Lease Group BV (***) | Pays-Bas | IG | 100,00% | 100,00% | | | |
| Personal Car Lease BV (***) | Pays-Bas | IG | 100,00% | 100,00% | | | |
| Arval BV | Pays-Bas | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Rentaequipos Leasing Peru SA | Pérou | ME | 50,00% | 50,00% | ME | 50,00% | 50,00% |
| Arval Service Lease Polska SP ZOO | Pologne | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA | Portugal | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval CZ SRO | République tchèque | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval Service Lease Romania SRL | Roumanie | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| BNPP Fleet Holdings Ltd | Royaume-Uni | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval UK Ltd | Royaume-Uni | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval UK Group Ltd | Royaume-Uni | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval UK Leasing Services Ltd | Royaume-Uni | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval LLC | Russie | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval Slovakia SRO | Slovaquie | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval AB | Suède | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| Arval Schweiz AG | Suisse | IG | 100,00% | 100,00% | IG | 100,00% | 100,00% |
| TEB Arval Arac Filo Kiralama AS | Turquie | IG | 50,00% | 50,00% | IG | 50,00% | 50,00% |

(*) Entrée en périmètre en raison de la matérialité

(**) Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

(***) Acquisition

7.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers du groupe Arval (définis dans leurs sections respectives du bilan) sont classés comme suit :

Actifs

| En millions d'euros | Valeur nette comptable au 31 décembre 2022 | Actifs au coût amorti | Actifs financiers en valeur de marché par résultat | Actifs financiers de valeur de marché par capitaux propres | Niveaux |
|--|--|-----------------------|--|--|---------|
| Instruments financiers dérivés | 25,37 | | | 25,37 | 2 |
| Créances clients | 1 233,85 | 1 233,85 | | | 2 |
| Autres créances et charges constatées d'avance | 1 254,26 | 1 254,26 | | | 2 |
| Autres actifs financiers | 266,92 | 83,05 | | 183,87 | 1 & 2 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 553,26 | | 4 553,26 | | 1 |
| ACTIFS | 7 333,66 | 2 571,16 | 4 553,26 | 209,24 | |

| En millions d'euros | Valeur nette comptable au 31 décembre 2021 | Actifs au coût amorti | Actifs financiers en valeur de marché par résultat | Actifs financiers de valeur de marché par capitaux propres | Niveaux |
|--|--|-----------------------|--|--|---------|
| Instruments financiers dérivés | 20,48 | | | 20,48 | 2 |
| Créances clients | 1 005,42 | 1 005,42 | | | 2 |
| Autres créances et charges constatées d'avance | 1 031,67 | 1 031,67 | | | 2 |
| Autres actifs financiers | 318,42 | 84,79 | | 233,63 | 1 & 2 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 310,82 | 0,00 | 1 310,82 | | 1 |
| ACTIFS | 3 686,81 | 2 121,88 | 1 310,82 | 254,11 | |

Passifs

| En millions d'euros | Valeur nette comptable au 31 décembre 2022 | Actifs au coût amorti | Actifs financiers en valeur de marché par résultat | Actifs financiers de valeur de marché par capitaux propres | Niveaux |
|--|--|-----------------------|--|--|---------|
| Dettes subordonnée | 90,00 | 90,00 | | | 2 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 24 151,28 | 24 151,28 | | | 2 |
| Dettes représentées par un titre | 5 346,00 | 5 346,00 | | | 2 |
| Instruments financiers dérivés | 27,76 | | | 27,76 | 2 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 606,78 | 2 606,78 | | | 2 |
| PASSIFS | 32 221,82 | 32 194,06 | 0,00 | 27,76 | |

| En millions d'euros | Valeur nette comptable au 31 décembre 2021 | Actifs au coût amorti | Actifs financiers en valeur de marché par résultat | Actifs financiers de valeur de marché par capitaux propres | Niveaux |
|--|--|-----------------------|--|--|---------|
| Dettes subordonnée | 90,00 | 90,00 | | | 2 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 21 603,48 | 21 603,48 | | | 2 |
| Dettes représentées par un titre | 1 891,85 | 1 891,85 | | | 2 |
| Instruments financiers dérivés | 10,84 | | | 10,84 | 2 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 194,30 | 2 194,30 | | | 2 |
| PASSIFS | 25 790,47 | 25 779,63 | 0,00 | 10,84 | |

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

7.e REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIANT AUX MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE ARVAL

La rémunération des mandataires sociaux n'est pas divulguée car elle impliquerait la communication de montants individuels.

7.f RELATION AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Encours des opérations réalisées avec les parties liées (au sein du groupe Arval)

Le périmètre de consolidation du groupe Arval est fourni dans la note 7.c (Périmètre de consolidation). Le groupe Arval est contrôlé par BNP Paribas Fortis, entité elle-même contrôlée par BNP Paribas. Toutes les relations d'affaires avec BNP Paribas et ses filiales sont considérées comme des transactions entre parties liées. Celles-ci sont réalisées aux conditions normales du marché et conduites dans le cadre de l'activité ordinaire et dans des conditions de concurrence normale.

Les transactions et les soldes entre les entités entièrement consolidées d'Arval sont éliminés.

Les montants avec les entités comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence sont présentés ci-dessous. Les montants ne sont pas significatifs et sont présentés pour l'ensemble du Groupe Relsa.

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| | RELSA Group | RELSA Group |
| ACTIFS | | |
| Autres créances et charges constatées d'avance | 1,22 | 0,10 |
| Total | 1,22 | 0,10 |
| Passifs | | |
| Autres dettes et produits constatés d'avance | 0,02 | 0,33 |
| Total | 0,02 | 0,33 |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE | | |
| Engagements de garantie donnés | 57,99 | 30,75 |
| Total | 57,99 | 30,75 |

Les engagements de garantie donnés concernent Rentaequipos Leasing Peru SA, Arval Relsa SPA et Arval Relsa Colombia SAS.

Les tableaux ci-dessous présentent les transactions avec les autres entités du Groupe BNP Paribas. Les entités qui appartiennent au sous-groupe Fortis sont classées dans le périmètre Fortis, les autres sont classées dans le périmètre BNP Paribas.

Encours des opérations réalisées avec les parties liées

| En millions d'euros | 31 décembre 2022 | | 31 décembre 2021 | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | BNPP | Fortis | BNPP | Fortis |
| ACTIFS | | | | |
| Autres actifs financiers | 23,27 | | 80,00 | |
| Créances clients | 0,91 | 6,26 | 1,40 | 5,00 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | 6,80 | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 3 913,60 | 553,96 | 1 208,19 | 84,29 |
| Créances d'impôt exigibles sur le résultat | 41,46 | | 17,00 | |
| Autres créances et charges constatées d'avance | 48,30 | 9,90 | 44,47 | 11,66 |
| Total | 4 034,33 | 570,12 | 1 351,06 | 100,95 |
| PASSIFS | | | | |
| Dettes subordonnées | 90,00 | | 90,00 | |
| Emprunts auprès d'institutions financières | 8 327,73 | 13 896,19 | 6 981,18 | 14 044,30 |
| Instruments financiers dérivés de couverture | | | 0,09 | |
| Dettes d'impôt exigibles sur le résultat | 2,68 | 3,02 | 2,70 | 1,66 |
| Autres dettes et produits constatés d'avance | 60,01 | 9,59 | 31,45 | 3,91 |
| Total | 8 480,42 | 13 908,81 | 7 105,42 | 14 049,87 |
| ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS | | | | |
| Engagements donnés | 3,50 | 89,50 | 30,68 | 44,20 |
| Engagements recus | 23,40 | 26,98 | 209,27 | 318,90 |

7.g PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Il n'y a pas de plan de paiement à base d'actions.

7.h HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élève à :

| Au titre de l'exercice 2022 | Mazars | | Deloitte | | Total | |
|---|-----------------|----------------|---------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Montant | % | Total | % | Montant | % |
| Montant hors taxes, en milliers d'euros | | | | | | |
| Certification des comptes | 1 037,98 | 93,51% | 807,35 | 92,76% | 1 845,32 | 93,18% |
| - Emetteur | 265,00 | | 265,00 | | 530,00 | |
| - Filiales consolidées | 772,98 | | 542,35 | | 1 315,32 | |
| Services autres que la certification des comptes | 72,00 | 6,49% | 63,00 | 7,24% | 135,00 | 6,82% |
| - Emetteur | 63,00 | | 63,00 | | 126,00 | |
| - Filiales consolidées | 9,00 | | | | 9,00 | |
| Total | 1 109,98 | 100,00% | 870,35 | 100,00% | 1 980,32 | 100,00% |

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de Arval Service Lease, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 271 milliers euros au titre de l'exercice 2022 (124 milliers euros pour 2021).

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élève à :

| Au titre de l'exercice 2021 | Mazars | | Deloitte | | Total | |
|---|-----------------|----------------|---------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Montant | % | Total | % | Montant | % |
| Montant hors taxes, en milliers d'euros | | | | | | |
| Certification des comptes | 1 191,50 | 92,23% | 605,00 | 94,02% | 1 796,50 | 92,83% |
| - Emetteur | 250,00 | | 250,00 | | 500,00 | |
| - Filiales consolidées | 941,50 | | 355,00 | | 1 296,50 | |
| Services autres que la certification des comptes | 100,32 | 7,77% | 38,48 | | 138,80 | 7,17% |
| - Emetteur | 15,00 | | 6,00 | | 21,00 | |
| - Filiales consolidées | 85,32 | | 32,48 | | 117,80 | |
| Total | 1 291,82 | 100,00% | 643,48 | 100,00% | 1 935,31 | 100,00% |

7.i EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis janvier 2023, le groupe RELSA est détenu à 100% par Arval Service Lease.